

CLI ORANO LH

ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 18 février 2021

COLLEGE DES ELUS :

DAUBE Gabriel	Président CLI – Conseiller départemental
MAHIER Manuela	1 ^{ère} vice-présidente - Déléguée communautaire du Cotentin
DRUEZ Yveline	Conseillère départementale
LELONG Gilles	Conseiller départemental
FORTIN Jean-Paul	Conseiller départemental
KRIMI Sonia	Députée
DUBOST Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
FRIGOUT Jean-Marc	Délégué communautaire du Cotentin
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
MAGHE Jean-Michel	Délégué communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

LAFON Patrick	CRILAN
DUPUIS Monique	CRILAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

PERROTTE Yann	FO
LAFFITTE Olivier	UNSA SPAEN
CHECIAK Daniel	CGT
PIN Patrick	CFE-CGC
FERRE Daniel	CFE CGC
LEGOUIX Sébastien	CFDT
BERTRAND Serge	SUD
SOHIER Hervé	SUD

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BOUST Dominique	
AUTRET Jean-Claude	
BARON Yves	
NICOL Anthony	SDIS 50
VOISIN Eric	CCI

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

MANCHON Adrien	ASN
SIMON Hubert	ASN
GIRAUX Olivier	EDF
MICHEL Thibaud	EDF
TAPONARD Thierry	EDF
VARIN Jean-Christophe	Directeur adjoint Orano LH
LOY Christophe	Orano LH
LAVANANT Philippe	Orano LH
RENOUF Sylvain	Orano LH
CHARLES Mélanie	Orano LH
BESNARD Vianney	Orano LH
DEBIEVE Hélène	Directrice de Cabinet du Préfet de la Manche
LEGALLET Jean	Préfecture
LUNEL Emmanuel	Chargé de mission CLI
MARTEL Mélodie	Assistante CLI

EXCUSES :

LEFEVRE Hubert	Conseiller régional
AMIEL Caroline	Conseillère régionale
LERENDU Patrick	Délégué communautaire du Cotentin
GASNIER Philippe	Délégué communautaire du Cotentin
LEFAIX-VERON Odile	Déléguée communautaire du Cotentin
GUILLEMETTE Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
MARTIN Jean-Paul	AEPN
DE FRANCE Gilles	Sauvons le Climat
GERNEZ Joël	CREPAN
VAULTIER Jean-Paul	CGT
FOOS Jacques	
GUARY Jean-Claude	
LURTON Jean-Michel	SDIS 50
BRISSET Gaëtan	Chambre d'agriculture de la Manche
LARQUEMAIN Jean-Louis	Ordre des pharmaciens
CASTELLOTTI Elisabeth	Sous-Préfète de Cherbourg

1. VOTE DES MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS POUR ELIRE DEUX ELUS AU BUREAU DE LA CLI D'ORANO-LH.

M. le Président.- Bonjour. Il s'agit de procéder à l'élection, compléter le collège des élus, puisqu'à la suite des élections municipales, nous avons perdu des membres du bureau. Nous devons donc recomposer le bureau. Nous avons un membre élu d'office qui est Madame la Maire de La Hague, que je félicite d'être devenue la première vice-présidente de la CLI, sur décision du président du conseil départemental. Vous êtes la bienvenue et, automatiquement, êtes membre du bureau. Je vous remercie aussi de nous accueillir ici, dans votre salle communale, dans les conditions que l'on connaît de distanciation et que l'on respecte. Félicitations et bienvenue.

Il nous faut donc deux autres membres du bureau. J'ai reçu la candidature de Jean-Michel Maghe qui est ici présent, qui est un bon connaisseur de la CLI, un habitué. Mais j'ai besoin d'une deuxième candidature dans le collège élu seulement, c'est à dire conseillers départementaux, parlementaires, ou conseillers communautaires. Y a-t-il un candidat ou une candidate ?

Jean-Paul ?

M. FORTIN.- Oui, je veux bien.

M. le Président.- Merci beaucoup Jean-Paul. Comme vous le savez, nous aurons d'autres élections au mois de juin, des élections régionales et départementales, qui nous amèneront à recomposer la CLI, probablement à la rentrée de septembre. Pas d'autre candidat ? J'enregistre candidature de Jean-Paul Fortin et de Jean-Michel Maghe. Seuls les membres élus du collège élu votent. Y a-t-il des oppositions à ces deux candidatures ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Et bien vous êtes tous les deux membres du bureau de la CLI. Je vous félicite et vous remercie de votre candidature.

Nous allons pouvoir débiter nos travaux.

Je voulais remercier messieurs Olivier Girod et Thibaud Michel, Directeur et chef de projet EDF, de leur présence ce matin. Sachez qu'à la CLI, nous sommes très sensibles de votre présence. Bien entendu, on aura à vous écouter avec attention sur les projets EDF sur notre site.

À l'ordre du jour, le point important de notre réunion est le point de discussion sur l'implantation par EDF de la nouvelle piscine sur le site d'Orano. Ce point était marqué en point 6. Je vous propose, si vous êtes d'accord, que l'on passe tous les autres points avant et qu'on le mette en fin d'ordre du jour afin que l'on ait le temps d'en discuter, d'intervenir, d'être tranquille parce que, si on le laisse à cet endroit de l'ordre du jour, je crains que les derniers points aient du mal à être traités avec sérénité, en tout cas avec le temps nécessaire. Donc, si vous êtes d'accord, on va mettre le point 6 à la fin de l'ordre du jour pour qu'on ait le temps d'en discuter, sachant que les autres points ne présentent pas de difficulté particulière. On pourra donc les passer peut-être assez rapidement pour aborder cette discussion dont je sais qu'elle intéresse beaucoup d'entre vous. Y a-t-il des oppositions à ma proposition ? Non ? Et bien je vous remercie.

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 08.10.2020.

M. le Président.- Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques ? Pas d'abstention ?

M. CROIZIER.- Oui, abstention parce que je ne faisais pas partie de votre commission jusqu'à présent.

M. le Président.- D'accord. C'est noté. Merci beaucoup. Le compte rendu de l'Assemblée Générale est adopté.

3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 0 SURVENUS SUR LE SITE D'ORANO-LH DEPUIS LA CLI DU 08.10.2020.

- **Déclaration du 18.11.2020 - Disparition de sources de mesures dans l'atelier de vitrification de l'usine UP2-800 et atelier T7.**
- **Déclaration du 30.10.2020 – Détection de contamination radiologique sur une sonde située dans un tube guide d'un évaporateur de concentration de solution de produits de fissions.**

M. le Président.- Je donne la parole à monsieur Varin.

M. VARIN.- Je vais vous présenter le premier événement qui a été sélectionné pour cette CLI, qui est relatif au constat de l'absence de source radioactive sur des systèmes de mesures qui permettent de vérifier l'homogénéité sur les conteneurs de déchets vitrifiés.

Le contexte : le 5 novembre, on a une intervention qui est programmée et dont l'objectif est d'intervenir dans une cellule qui est normalement inaccessible lorsque vous avez des conteneurs de verre, afin de remplacer des sources scellées de Césium qui permettent de vérifier le bon fonctionnement d'un certain nombre d'appareils de mesures qui permettent de caractériser l'activité des conteneurs de verre.

Cette intervention a lieu à un moment où l'installation est vide de matière. C'est à dire que l'on n'a pas de conteneurs présents pour que les techniciens puissent intervenir. Lorsque les techniciens ont fait l'opération de maintenance, ils ont ouvert la sonde et ont constaté l'absence de sources radioactives qui auraient dû être présentes sur un porte-source, au contact de l'appareil de détection. Comme on a un appareil équivalent dans l'atelier de vitrification T7, lorsque l'on a fait ce constat, on a enclenché une vérification sur l'atelier équivalent. Et on a fait le même constat d'absence de sources sur le dispositif. On a analysé cet événement et on a conclu au fait que, lors d'opérations de maintenance précédentes, où certaines sondes avaient été changées, le repérage de la source étant sans doute mal adapté, les sources ont été mises aux déchets avec l'appareil, et donc évacuées dans les filières adaptées de déchets sur le site.

Je rappelle que les personnes interviennent en général à deux pour ce type d'intervention et génèrent un certain nombre de déchets qui sont conditionnés en fûts. Ces fûts sont ensuite traités dans l'établissement. Voilà l'analyse de l'événement et le résultat. Le constat

est sans doute lié à un défaut de marquage sur le porte-source qui équipait l'équipement. Des questions ?

M. AUTRET.- On sait donc depuis quand cette source n'était plus dans la sonde parce que, a priori, cette source a une fonction sur la mesure ?

M. VARIN.- En l'occurrence, cette source, et c'est le Rex que l'on fait, n'était pas indispensable au fonctionnement. Pourquoi ? Dans cette cellule, vous avez déjà un bruit de fond, parce que le principe de cette source est de générer un signal pour vérifier que le capteur fonctionne bien, c'est à dire qu'il capte en permanence l'information. Mais comme dans cette cellule vous avez déjà une ambiance radiologique, il y a déjà un bruit de fond suffisant pour vérifier le bon fonctionnement de la source. Cette source, normalement, avec du retour d'expérience, on aurait pu s'affranchir d'équiper ce type de sonde de cette source.

M. le Président.- Pas d'autre questions ? Merci monsieur Varin.

Nous passons à l'événement suivant : détection de contamination radiologique sur une sonde située dans un tube guide d'un évaporateur de concentration de solution de produits de fissions.

M. VARIN.- On est sur un autre sujet. Les évaporateurs sont équipés de tubes-guides. Ce sont des tubes d'environ une dizaine de mètres de long dans lesquels on introduit une sonde de température. Cette sonde permet de suivre le procédé, et donc de vérifier que le procédé fonctionne correctement au fur et à mesure de la concentration des produits de fission.

Ce type d'équipement mérite régulièrement d'être changé. Donc, lors d'une opération de remplacement de la sonde haute température, on retire cette sonde dans une zone accessible aux personnels. Sachant que ces opérations se font avec beaucoup de précautions pour justement vérifier que la sonde de température n'est pas contaminée, en ressortant la sonde de température du tube-guide, on s'est aperçu de la présence de contamination. L'opération a donc été stoppée dans un premier temps puis reprise en renforçant les dispositions pour ressortir cette sonde de température. Le fait que la sonde de température soit contaminée laisse supposer que le tube dans lequel elle est présente, le tube plongeant dans la solution de produits de fission, est devenu poreux. On a conduit une investigation vidéo dans le tube. On a passé une caméra pour vérifier si on pouvait conforter le fait d'avoir identifié un percement. Très clairement, l'inspection vidéo n'a pas permis de mettre en évidence un percement franc du tube mais on a quand même conclu que, du fait de la présence de contamination, le tube présentait sans doute une porosité et qu'il fallait conduire une réparation. Il faut savoir que l'on a déjà eu ce type de situation, en particulier en 2014 sur d'autres évaporateurs et pour lesquels on avait déjà conduit des opérations équivalentes.

En quoi cela consiste-t-il ? Cela consiste à introduire dans le tube d'origine un autre tube, légèrement plus petit. On fait ce que l'on appelle un chemisage. Ensuite, on replace une nouvelle sonde de température. C'est donc ce que l'on a fait. C'est une opération qui est assez complexe parce que, forcément, le tube passe d'une zone accessible aux personnels à une zone inaccessible. Il fait une dizaine de mètres de long. Ce n'est pas une simple ligne droite. Il y a un certain nombre d'isométries qui fait que votre sonde a passé des coudes. Cela nécessite donc avant un maquetage. On a donc fait un maquetage dans un hall de recherche pour bien vérifier que le nouveau chemisage pouvait être introduit et suivre tout

le trajet du tube-guide. C'est-ce que l'on a réalisé. Sachant que, comme le tube fait 10 mètres de long, ce sont deux moitiés de tubes soudées. Ensuite, on met un dispositif à l'extrémité qui permet de garantir une étanchéité entre la zone inaccessible aux personnels et la zone accessible aux personnels.

Cette opération s'est passée sans problème. La sonde a été changée et on a pu reprendre l'exploitation de l'évaporateur avec ce nouveau dispositif.

Des questions ?

M. le Président.- Merci, Monsieur Varin. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

4. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET PLUS, SURVENUS SUR LE SITE D'ORANO-LH DEPUIS LA CLI DU 08.10.2020.

M. le Président.- Nous n'avons pas d'événement de niveau 1. Nous allons donc passer au point suivant.

5. PREMIER RETOUR D'EXPERIENCE SUR L'EXERCICE NUCLEAIRE MAJEUR DU SITE D'ORANO LA HAGUE, LES 2 ET 3 FEVRIER 2021.

M. le Président.- J'ai le plaisir d'accueillir madame la Directrice de Cabinet de monsieur le Préfet et monsieur Legallet puisque ce point porte sur le retour d'expérience de l'exercice nucléaire majeur qui a eu lieu les 2 et 3 février.

M. LEGALLET.- Bonjour à tous. Un premier retour d'expérience à chaud sur cet exercice puisque nous n'avons pas encore produit avec tous les acteurs de l'exercice notre retour de l'expérience à froid pour définir ensemble ce qui a fonctionné et moins bien fonctionné.

C'est un exercice nucléaire qui s'inscrit dans le programme des exercices annuels des plans particuliers d'installation des INB et INBS français. En élément de contexte, c'était un exercice un peu particulier à préparer cette année. Je remercie donc l'ensemble des équipes qui s'est mobilisée dans ce contexte un peu compliqué pour pouvoir monter cet exercice. Il y avait déjà une difficulté chronologique puisqu'on l'a monté sur un temps un petit peu contraint alors que d'habitude, on travaille avec plus de temps, quelques semaines de plus, voire quelques mois de plus. Il y a eu des difficultés pour se rencontrer, pour échanger sur la préparation. Il y a eu aussi des difficultés sur le scénario puisque l'on voulait avoir un scénario un peu crédible pour pouvoir travailler des actions de protection de population. Je remercie l'ensemble des acteurs : les collectivités, l'exploitant, l'ASN, et l'IRSN qui a joué un grand rôle dans la mise en place du scénario.

Les objectifs généraux de cet exercice consistaient à mettre en œuvre les différents aspects de l'organisation de crise ainsi que les procédures prévues dans les différents plans et référentiels, donc dans les plans nationaux, dans nos plans de secours locaux, les plans communaux de sauvegarde et les plans particuliers de mise en sûreté, dans les établissements scolaires tout particulièrement.

A mon avis, ce premier objectif a été atteint. On pourra en rediscuter. L'ensemble des cheminements d'alerte ont fonctionné dans les temps le premier jour. C'est à dire que l'exploitant a pris rapidement contact avec l'autorité préfectorale en fonction de la situation qu'il avait à nous décrire. Ensuite, l'autorité préfectorale a prévenu l'ensemble des acteurs pour gérer les différents PC de crise pour suivre cet événement.

Nous nous étions donnés comme objectif général de développer une approche pédagogique à destination de la société civile, pour adopter les bons comportements de sauvegarde. C'est un objectif que la crise sanitaire ne nous a pas vraiment permis de développer complètement. On a échangé aussi avec la mairie et l'exploitant là-dessus : le contexte sanitaire ne nous a pas permis de faire l'ensemble de la communication auprès des populations comme nous l'aurions souhaité, c'est à dire revenir plusieurs fois au contact de la population avant l'exercice pour l'expliquer, voire l'impliquer un petit peu, ce qui est toujours compliqué. S'agissant de cela, ce fut donc un peu difficile. Cette difficulté était doublée d'une incertitude jusqu'au dernier moment s'agissant de la tenue même de l'exercice. On avait régulièrement des contacts avec nos niveaux nationaux pour connaître leur volonté de faire ou de ne pas faire cet exercice. Et à peine quelques jours avant, il a été décidé de tenir cet exercice, ce qui nous permettrait de voir comment travailler ce genre d'incidents dans un contexte sanitaire un peu compliqué pour tous.

Troisième objectif général: une deuxième journée visant à optimiser la préparation de la préfecture à la mise en œuvre des actions de protection de populations dans le post-accidentel. Donc, une deuxième journée complètement post-accidentelle. Elle a un peu surpris tout le monde dans nos PC de crise parce que, déjà, cela n'avait jamais été joué. L'ASN et l'IRSN nous l'ont confirmé. Une journée complète avec un post-accidentel à J + 3, ce n'était jamais arrivé en France. On a donc été les précurseurs. On s'est posé plein de questions en PC de crise. On n'a pas répondu à toutes nos questions. C'était vraiment l'intérêt de la chose. Il faut préciser que ce qui nous a un peu bousculés au départ de cette deuxième journée, c'est que, autant le premier jour, on est parti sur une météo réelle qui nous a un petit peu aidés parce qu'étant donné le vent, la zone couverte par les rejets n'était pas la zone la plus exposée en termes d'enjeux. C'était la zone Nord-Est du site. En J2, on est reparti sur un scénario fictif élaboré par les équipes de l'ASN et de l'IRSN, et de l'exploitant, avec un rejet plus important sur une zone un peu plus importante, complètement à l'Est du site, donc avec une zone de population plus importante. D'où l'intérêt de travailler ce J2 qui a vraiment permis de nous poser des questions sur notre préparation en post-accidentel et qui nous permettra vraiment d'enrichir nos travaux de planification à venir. J'en ai fini avec les objectifs généraux.

On s'était donné des objectifs locaux : jouer en météo réelle. Mais cela, c'est maintenant systématique sur l'ensemble des exercices français. Maintenant, il n'y a pratiquement plus d'exercices qui ne se jouent en météo fictive. Tester la chaîne d'alerte, je vous en ai déjà parlé. Tester un ou deux ateliers PPMS du périmètre pour la protection des écoles : là, on a poussé le système un petit peu plus loin puisque, en collaboration avec à la fois la mairie de La Hague et les services de l'Éducation nationale, on a un peu décorrélé le scénario pour pouvoir jouer à des exercices PPMS plus importants, sur cinq écoles directement, afin d'aller justement chercher cette culture du risque dans une population qui est un petit peu plus facile à capter. C'est à dire : profiter de cet exercice et de la mise en place du PPMS pour

expliquer, dans les écoles et les collèges, ce qui se passe sur cet établissement et pourquoi on est amené à mettre ce genre d'actions en place.

Cela a bien fonctionné, avec une mise en place du confinement qui a quand même duré un peu plus d'une heure et demie dans les écoles. Cela a permis de montrer vraiment l'intérêt de cet exercice. Ce n'est pas du confinement mais de la mise à l'abri dans les écoles. En préfecture, on a testé l'activation d'une cellule d'information au public. Cette cellule d'information vient donner des réponses à des questions que se poserait le grand public sur l'événement. On a testé la communication de crise via une pression médiatique simulée. En fait, c'est un prestataire de communication qui vient nous mettre en pression sur le niveau de communication de crise. Je pense que j'ai fait à peu près le tour de nos objectifs et de ce que l'on a mis en place pendant ces deux jours.

Le scénario, c'était un rejet sur l'atelier T4 de purification de plutonium. Monsieur Varin m'arrêtera si je dis des bêtises. Donc, une première phase d'alerte sans le rejet. Cela nous a permis, lors des premières audioconférences de décision... En fait, sur chaque exercice de ce type, on a des audioconférences de décision entre l'échelon local et l'échelon national des acteurs, que ce soit l'État ou l'exploitant. Cela nous a donc permis de ne pas passer sur une phase de mise à l'abri de la population, même si on a fait retentir les sirènes. On a donc une mise à l'abri automatique sur deux kilomètres mais ensuite, dans l'étude du scénario, on a décidé de passer à une phase d'évacuation de la population sur les quatre communes historiques. C'est une zone qui était plus large que les premières prévisions de rejets données par l'IRSN et l'ASN. La première plume montrait que l'on n'était pas sur l'ensemble de cette surface que l'on aurait possiblement évacué. Mais il a été décidé qu'en termes de lisibilité pour la population, il était quand même plus simple - maintenant encore, les communes déléguées sont quand même très lisibles pour la population - de dire à une ancienne commune déléguée : vous êtes sur la zone possiblement touchée par un rejet, donc on vous évacue. Il paraît quand même plus logique, et monsieur le Préfet de travailler dans ce sens, de travailler sur des périmètres plus larges, possiblement touchés ou pas, pour revenir après. Et c'est exactement la même chose que l'on a faite sur le J2. C'est à dire que l'on avait une plume, on ne savait pas, c'étaient 8, 9, ou 10 kilomètres à l'Est du site. On ne savait pas. On a donc pris des décisions englobantes. On a décidé de prendre l'ensemble de la commune de La Hague pour les premières actions de post-accidentel, avec un gros travail de mesures de reconquête du territoire, un très gros travail de groupe de mesures pluridisciplinaires puisque l'on a planché sur table sur la création d'une task force mesures, à la fois avec les collègues du SDIS qui sont dans la salle, mais aussi l'exploitant, voire les exploitants, du département, l'IRSN et des moyens extra départementaux. On l'a fait pour couvrir toute cette zone très importante, pour aller faire des mesures qui seront longues et qui seront importantes à faire, pour pouvoir lever ensuite plus ou moins rapidement ces mesures post accidentelles.

Un détail à propos du J2 : les rejets présents et les conseils à la fois de l'IRSN et de l'ASN ne prévoyaient pas d'effectuer une évacuation préventive de la population mais on « permettait » à la population de rester sur place, mais avec des mesures de surveillance du territoire et de mise en surveillance de tout de ce qui était produit, à la fois végétaux et animaux. Durant ce J2, chaque service a pu se poser les questions des enjeux mis en œuvre sur le terrain, que ce soit des enjeux économiques, sociaux, agricoles. Et on a aussi travaillé,

et c'était une des premières fois que l'on s'est posé les questions avec l'opérateur, sur la nature des premières actions à mettre en place en termes de dédommagement économique. Là, on a effleuré un peu le sujet. Je pense que l'on a encore du travail de ce point de vue. Voilà à grands traits les éléments que je voulais vous donner suite à cet exercice. On pourra les compléter une fois que l'on aura fait l'ensemble de nos retours d'expérience.

M. le Président.- Merci. Avant de vous donner la parole, je vais demander à l'ASN d'intervenir.

M. MANCHON.- Bonjour à tous. Juste avant de laisser la parole à monsieur Simon qui entrera peut-être dans le détail de ce que l'on souhaitait présenter à ce sujet, je voudrais insister, comme l'a fait monsieur Legallet, sur la particularité, l'autre particularité si ce n'est le Covid, de cet exercice qui a finalement été la réalisation d'un exercice post-accidentel d'ampleur, qui impliquait tous les acteurs avec, dans un cadre de gestion post-accidentelle, la mise en œuvre d'une nouvelle doctrine qui est assez récente. C'est une doctrine dans laquelle l'ASN a bien sûr joué un rôle majeur sous mandat du Premier ministre. J'en profite : à ce sujet, vous trouverez en fin de présentation un certain nombre de ressources liées à la nouvelle doctrine post-accidentelle avec, notamment, un site Internet, post-accident-nucléaire.fr, sur lequel on trouve des ressources adaptées à tous les types de population, que ce soient les élus, les riverains, les associations. Ce sont des ressources qui permettent, en cas de besoin, de se préparer à cette gestion post-accidentelle dans l'objectif d'associer le plus largement possible tous les acteurs - et c'est bien notre objectif - et pour une gestion qui se passe aux plus près du terrain. Je me permets d'insister sur ce point. Vous trouverez tous les liens à la fin de la présentation et je laisse la parole à monsieur Simon à propos de ce retour d'expérience de ce deuxième jour dédié à la gestion post-accidentelle.

M. SIMON.- Quelques éléments complémentaires, même si monsieur Legallet a déjà bien décrit le contexte et les éléments globaux de cet exercice. On s'intéresse exclusivement au deuxième jour de l'exercice, appelé J2, spécifiquement destiné à traiter la phase de post-accidentelle. La phase post-accidentelle, je pense que c'est relativement clair pour tout le monde, c'est effectivement la phase qui vient juste après la phase dite « d'urgence », de gestion de la crise. En cas d'accident majeur, accident majeur de grande ampleur, cette phase de gestion post-accidentelle conduit à un changement d'échelle, potentiellement, dans la mesure où la contamination peut porter sur plusieurs dizaines de kilomètres. Et les conséquences de cette contamination peuvent être durables pour l'environnement et donc conduire à des décisions qui vont concerner plusieurs mois, voire plusieurs années pour la population.

L'autre élément sur la phase post-accidentelle, c'est effectivement le changement du mode de gouvernance. Donc là, comme cela a été dit tout à l'heure, la gestion de l'urgence est pilotée directement par les autorités préfectorales en lien avec le niveau national. Et, dans la phase de gestion post accidentelle, il est essentiel, pour le bon déroulement de cette phase, de tenir compte encore plus et d'associer vraiment l'échelon local, donc qu'il s'agisse des mairies, de la CLI et de la société civile. Comme cela a été dit également tout à l'heure, ces aspects de gestion des phases post-accidentelles sont relativement rarement joués en exercice, et donc c'était bien l'intérêt de l'exercice qui a été joué le 3 février dernier.

Comment cela s'est-il passé en pratique ? C'était donc un exercice en salle. Il n'y avait pas de mise en œuvre de moyens humains sur le terrain. Au niveau des participants, il y avait donc un pilotage par la préfecture et l'ensemble des services administratifs était associé : gendarmerie, pompiers, donc les services de secours, l'Éducation nationale, les services des finances publiques, et puis la CLI était représentée, en l'occurrence par monsieur Lunel.

Pour que le scénario étudié, « joué », lors de cette phase post-accidentelle soit crédible et porte à une réelle réflexion, il avait été choisi de raisonner sur une météo fictive. C'est à dire que les vents et l'impact de l'accident pris en compte étaient destinés à couvrir une partie significative du territoire, en l'occurrence le village Beaumont-Hague était touché. Le point de départ de cet exercice, c'était finalement une réflexion sur la base d'un accident survenu le 1er février. Et, en tout début d'exercice, un dossier a été distribué. Il précisait l'impact associé à cet accident qui était survenu deux jours au préalable. Les premières mesures de l'environnement, qui étaient sur des cartes, montraient que la contamination atteignait une distance d'environ 10 kilomètres vers le sud-est de l'établissement Orano. Et en pratique, effectivement, la question posée, c'était : quelles sont les mesures à prendre par la préfecture pour protéger les populations et favoriser la résilience des territoires, disons, pour avoir une bonne gestion du territoire qui était impacté ? Ensuite, la journée s'est déroulée et elle est finalement passée relativement vite puisque chaque service a eu dans son champ de compétence à réfléchir aux propositions qu'il pouvait émettre vis-à-vis de l'autorité préfectorale pour protéger la population et ceci, bien sûr, se faisait en lien avec l'IRSN et l'ASN, et l'exploitant.

Le retour d'expérience détaillé de cet exercice est encore en phase de préparation. En revanche, de notre point de vue et de manière synthétique, on a noté effectivement une appropriation très rapide par les acteurs de terrain des enjeux locaux. On se rend compte que la connaissance du territoire par la préfecture, par les services, etc., est remarquable, ce qui permet tout de suite d'identifier les enjeux : les établissements sensibles, tels que les écoles et les collèges bien sûr mais, plus globalement, les entreprises, les endroits où l'on a des groupes de population, les entreprises agricoles aussi, qui sont un élément important du territoire qui était exposé. Et donc cela, c'est quand même un point fort à signaler.

Ceci a permis d'aboutir dans l'après-midi à des propositions rapides de mesures de protection qui étaient adaptées à la situation, et c'était bien l'objectif. En revanche, il est clair que cet exercice, c'est un exercice sur table. Il ne permettait non plus de traiter toutes les questions. On cite par exemple les questions de relogement de long-terme qui ont été évoquées mais qui mériteraient d'être poursuivies, approfondies. Il y a également la question des circuits d'indemnisation, les questions de suivi sanitaire des populations qui auraient été exposées dans le cadre de l'accident. Effectivement, cela permet d'avoir une meilleure connaissance de ce sujet, d'impliquer chacun des acteurs dans cette réflexion post-accidentelle. En revanche, c'est une tâche qui est à poursuivre. Ensuite, dans le contexte, c'est un exercice en salle. Monsieur Lunel était effectivement présent au titre de la CLI et représentait la population. En revanche, l'association de la population n'a pas été poursuivie au-delà de cela parce que c'était le cadre de l'exercice. Mais en situation réelle, il serait nécessaire d'aller plus loin.

S'il fallait résumer en une phrase : je pense que c'est un exercice de gestion post-accidentelle qui était particulièrement intéressant pour l'ensemble des acteurs. Ce sont des sujets sur

lesquels nous proposerons de revenir, naturellement, pour améliorer la connaissance de chacun, et aussi de plus en plus impliquer la population et, notamment, par le relais essentiel que constitue la CLI.

M. le Président.- Merci, Monsieur Simon. Avant de donner la parole à l'assemblée, Monsieur Varin, souhaitez-vous intervenir à ce stade ?

M. VARIN.- Du point de vue de l'exploitant, cela a été dit tout à l'heure. Je pense que l'on a atteint notre objectif en termes de préparation de l'exercice qui, comme cela a été dit tout à l'heure, s'est quand même faite dans un contexte particulier. Je pense qu'il faut que tout le monde l'ait bien en-tête. Et je pense que l'on ne peut que se féliciter d'avoir respecté notre engagement et avoir réussi l'exercice, l'avoir maintenu, en ayant quand même atteint une grande majorité des objectifs qui nous étaient assignés initialement.

Du point de vue de l'exploitant, je pense donc que l'exercice a plutôt été réussi. En tout cas, les actions opérationnelles ont été conduites tel qu'on devait le faire. Comme dans chaque exercice, on identifie un certain nombre de points de progrès, dans nos capacités d'intervention, mais je pense que l'on a quand même atteint la quasi-totalité des objectifs.

M. le Président.- Merci, Monsieur Varin. Je vous donne la parole. Merci de vous présenter à chaque fois.

M. LAFFITTE.- A-t-on un retour d'expérience sur l'éventuelle saturation des réseaux téléphoniques publics ? Je pense aux réseaux GSM Orange, SFR et Bouygues, qui auraient pu être saturés ? Il est vrai que la population n'a pas été très partie prenante d'après ce que vous venez de dire. Avons-nous un retour d'expérience sur une éventuelle saturation du fait que la population a pu appeler un peu plus que d'habitude ?

M. LEGALLET.- On n'a pas mesuré ces éléments. C'est un retour d'expérience plus général. En général, quand on a un événement majeur, que ce soit climatique ou événementiel, on a une saturation naturelle des réseaux, quelle que soit la zone, quelle que soit la qualité de la couverture de la zone. C'est à dire : même si vous êtes dans une grande agglomération sur une zone extrêmement bien couverte, vous aurez naturellement une saturation de la zone parce que l'ensemble des personnes va utiliser leur GSM en même temps et nos réseaux ne sont pas faits pour. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

M. ROUSSELET.- A propos de cet exercice, on avait mis un certain nombre d'observateurs dans différents hameaux, sous le vent. C'est à dire que l'on a, nous aussi, regardé la météo réelle. Le constat est que l'on n'a strictement rien vu, que les gens que l'on a interrogés n'étaient au courant de rien, à part quelques personnes qui avaient reçu le message sur leur téléphone fixe. Il y avait donc un vrai problème de ce point de vue puisque, dans les médias locaux, il y avait quand même eu une communication au préalable, que l'on a pu voir dans les différents organes de Pic Vert. Et on annonçait des évacuations de préparation paquetage, etc. C'est à dire qu'il y avait un certain nombre de choses qui avait été annoncé.

J'entends complètement les arguments, la situation compliquée. J'entends aussi l'argument de l'exploitant qui dit: de notre point de vue, on a réussi, et je n'en doute pas. Je ne doute pas que cet exercice avait son utilité sur le fait que les organismes officiels, eux, ont eu à faire un exercice intéressant, en particulier post-accidentel. Je ne mets pas du tout cela en cause. En revanche, ce que je veux dire : l'association du public, il faut reconnaître que

c'était un raté complet. Il n'y a eu strictement rien. Or, comme l'un des buts était malgré tout d'avoir une acculturation au risque, de ce point de vue-là, clairement, il faut que ce soit revu totalement la prochaine fois. En particulier, vous l'avez évoqué vous-même, c'est la question : en préventif, comment informons-nous les gens ? Évidemment, la situation était telle que c'était compliqué mais je pense que c'est vraiment important.

J'avais une deuxième remarque et je l'ai déjà dit mais : pourquoi fait-on jouer un rôle associatif, pourquoi fait-on jouer un rôle aux journalistes par un cabinet ? Pourquoi ne pas prendre réellement des associations ? Pourquoi ne pas prendre réellement des journalistes. Cela permettrait de se mettre en situation qui serait, à mon avis, plus proche d'une réalité.

Ensuite, à propos de tout cet exercice : sera-t-il rendu public ? Je pense qu'il serait très important que, au-delà de ce que vous avez fait, il serait bon que l'on ait un compte rendu. Alors, l'idéal, c'est que tout soit public, que, derrière, vous mettiez à la disposition de la CLI votre retour d'expérience de manière relativement précise - alors, je ne parle pas de le distribuer au grand public - mais que vous mettiez à disposition ce que vous aviez prévu, ce qui s'est passé et les conclusions de tout cela. Cela permettrait, pour une prochaine fois, de regarder de manière un peu plus réaliste comment faire pour que la population soit plus impliquée. Je suppose, mais l'ASN va peut-être pouvoir le confirmer, que ce retour d'expérience post-accidentelle retournera vers le groupe du CODIRPA (Comité Directeur pour la gestion de la phase Post Accidentelle) pour qu'il y ait une exploitation des résultats évidemment. Merci.

Mme DEBIEVE.- Sur les trois questions, et d'abord sur celle de l'implication de la société civile : on avait clairement une stratégie de communication que nous n'avons pas pu mener à bien jusqu'à son terme puisque, comme le rappelait monsieur Legallet, très concrètement, on a eu une décision conjointe, à la fois de Paris et du préfet, de maintenir cet exercice la veille, le matin de la veille. On n'était donc pas en capacité d'avoir déployé la stratégie que nous avions, en l'occurrence cette stratégie de communication. Il y a eu une première démarche d'information dans la presse communale de la commune de La Hague mais nous avons notamment prévu un point presse, une conférence de presse qui n'a pas pu se déployer. Donc, inévitablement, cette communication préalable n'a pas pu se dérouler et, par voie de conséquence, toute la partie effectivement de l'implication de la société civile n'a pas été jouée. Ce n'était pas possible dans le contexte dans lequel nous étions.

Et je rejoins ce qui a été dit : je pense qu'en dépit de ce manque, on a quand même pu remplir l'ensemble des engagements dans lesquels nous nous étions mis les uns et les autres, y compris les collectivités. Je pense que c'était de toute façon bien d'avoir pu mener à bien cet exercice. Mais, très clairement, cette partie-là demanderait à être retravaillée.

A propos de la communication simulée, c'est un choix qui est fait d'un point de vue national. C'est comme cela que c'est intégré dans l'ensemble des exercices à l'échelle nationale. Par ailleurs, pour l'avoir aussi vécu en COD, en plus de cette communication nationale, on joue vraiment la mise en place de tout ce que l'on doit mettre en place en termes de communication, à la fois à travers les réseaux sociaux et à travers la rédaction de communiqués de presse simultanément après chaque point de situation. Bien sûr, l'exercice n'est pas la réalité mais on a vraiment tenté de se mobiliser sur cette question, et cela a été pas mal fait je pense.

Et à propos du dernier sujet, le représentant de la CLI fait partie du Retex qui sera organisé sur l'exercice. Donc, inévitablement, son contenu sera à la disposition des membres de la CLI.

M. le Président.- Merci, Madame la Directrice. Je crois que, comme d'habitude, l'intervention de Monsieur Rousselet vise à nous faire progresser collectivement dans l'avenir.

M. AUTRET.- De la même manière, étant en plus membre du CODIRPA, une première chose que j'ai eu l'occasion de dire au CODIRPA : on n'implique pas la population, on lui donne éventuellement un contexte dans lequel elle a envie de s'impliquer. C'est une chose qui est très importante. On n'a pas de prise sur l'implication des autres.

A propos du caractère précurseur, avez-vous pris en compte un souvenir que j'ai en tête - j'y avais participé et cela s'était passé à Cattenom - avec une dimension transfrontalière, mais cela s'étalait aussi quasiment sur une semaine. On avait traité des effets post accidentels. Il y a une chose que j'ai notée dans votre communication : le fait que vous employez le terme « plume ». Alors, le terme « nuage » fait exactement le même nombre de lettres et il est bien plus compréhensible par la population puisque c'est une traduction anglaise. Je vous dirai la même chose par rapport à la task force que vous aviez mise en place. A vrai dire, je ne connais pas bien le sens de cet anglicisme une fois traduit.

Aurons-nous des retours sur le traitement des aspects économiques ? De ce que j'ai entendu, il semble que l'administration soit prête. Je rejoins ce que disait Yannick Rousselet par rapport aux implications de population.

En revanche, je ne retiens pas la contrainte de la situation sanitaire. La situation sanitaire est là depuis un an. Elle va encore durer. Pour moi, cela fait intégralement partie du réel à prendre en compte dans ce type d'exercices.

Toujours par rapport à ces aspects économiques, je me demande bien comment vous avez pu la traiter sachant que, s'il y a une chose qui est très bien posée, c'est l'explication que vous avez donnée aux gens sur le traitement des aspects économiques ? Puisqu'il est hors de question de penser aux dédommagements dans les quelques jours qui suivent une catastrophe nucléaire, sachant que des frais seront différés sur plusieurs décennies.

M. le Président.- Merci.

Mme DRUEZ.- Je pense que cet exercice de crise, il faut vraiment qu'il ait une suite. Au niveau des CLI, notre territoire a beaucoup de chance, parce que, d'abord, il a une inter-CLI. Comme ce sujet concerne toutes les CLI, je pense que c'est quelque chose que l'on pourra sans doute traiter en inter-CLI.

Je pense qu'il ne faut effectivement pas que cela reste un exercice d'école. Je pense qu'il faut que l'on parte des constats de cet exercice pour continuer ensemble, CLI mais aussi mairies, parce que, là encore, on a une véritable force dans ce territoire : la fusion des 19 communes ayant eu lieu, nous n'avons plus 19 PCS (Plan Communal de Sauvegarde) mais un PCS à l'échelle de la commune. Nous avons également un maire référent. En ce qui concerne les documents des écoles, les PPMS, ces documents ont été faits et travaillés dans chaque école avec un ingénieur de la collectivité, ce qui fait que les enseignants et les élèves ont fréquemment des exercices. Par conséquent, je crois que tous les voyants sont au vert pour

que l'on puisse travailler sur l'association de la population et des acteurs locaux dans la gestion post-accidentelle. Et cela ne se décrète pas, comme disait monsieur Autret mais cela se travaille sur le long terme. Et je crois que l'on a tous les ingrédients, ici, pour le faire.

J'ai la chance de participer à un GT CODIRPA qui s'appelle justement l'Association des Acteurs Locaux dans la Gestion Post-accidentelle. Il y aura des territoires qui seront recherchés pour y mener des expériences. Et, si la municipalité est d'accord, j'aimerais bien que ce territoire fasse l'objet à titre expérimental de ce type d'expériences d'association des acteurs locaux. Cela me paraît vraiment fondamental. On n'y arrivera pas si l'on reste sur une INB qui, même si l'on ne va pas dire qu'elle est posée sur un secteur du territoire, elle a quand même sa culture, son existence propre. Et puis, de l'autre côté, on a une préfecture qui fait tout ce qu'elle peut mais qui n'est pas forcément présente sur le territoire parce qu'elle a autre chose à faire sur ce territoire en permanence. Une municipalité a la chance d'avoir le contact avec sa population. Je pense qu'il faut absolument exploiter toutes les conditions réunies chez nous pour essayer de faire quelque chose de mieux. Et on pourrait dire que cet exercice pourrait servir de point zéro.

M. le Président.- C'est la voie de la sagesse. Nous avons la chance d'avoir Madame la Maire de La Hague qui est aussi la première Vice-Présidente de la CLI, et à qui je donne la parole.

Mme MAHIER .- Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire madame Druetz. C'est un peu le retour que l'on a. On avait envie d'aller plus loin. Cela a été un véritable exercice pour nous et que l'on a vraiment mis en pratique. Et les services ont vraiment joué le jeu, voire même essayé d'abonder à des solutions un peu techniques sur la mise à l'abri. Par exemple, les personnes à domicile qui ont des troubles cognitifs ou des difficultés. On avait plutôt pensé à les réfugier à l'Ehpad où il y a une structure médico-sociale avec des agents encadrants, plutôt que d'aller les installer dans la salle des fêtes qui avait été fléchée mais avec une difficulté de repères, etc. Ce sont là des initiatives que les services eux-mêmes nous ont proposées. Cet exercice a été très important pour nous.

On a aussi des points, on s'est fait un petit débriefing rapide mais on attend celui fait avec la préfecture, bien évidemment. Il y a des points de vigilance, des points à compléter. Même au niveau technique, sur le déploiement des agents sur place, on s'est rendu compte que la maison de retraite, par exemple, pour éteindre la ventilation, il fallait sortir dehors. C'est donc quelque chose qui ne peut pas fonctionner en cas de mise à l'abri. Il y a vraiment des points que l'on a soulevés de cette façon. Je pense que, sur la culture du risque, effectivement, on a le sentiment que tout le monde sait que l'on est à côté d'usines et que l'on a ce risque, sauf que l'on finit malgré tout par l'oublier. Alors, tant mieux, sauf que je pense qu'il ne faut pas l'oublier et qu'il faut vraiment continuer à entretenir cela et vivre avec. C'est-ce que l'on fait tous les jours. Malgré tout, il faut connaître le déploiement possible. Je rejoins donc totalement la proposition de madame Druetz : aller plus loin et surtout ne pas s'arrêter là.

M. le Président. Merci, chère collègue. On n'a pas du tout l'intention de s'arrêter là. Madame Druetz l'a dit, c'est le point zéro et nous y reviendrons régulièrement pour tirer tous les enseignements de cet exercice.

M. VASTEL.- Je voulais justement appuyer ce que madame Druetz a dit puisque, de toute façon, dans les 20 kilomètres, on a trois INB. On a Flamanville, Orano et aussi l'Arsenal. Que

ce soit l'évacuation ou le post-accidentel ou l'accident, ce sera la même chose qui arrivera, le même territoire à évacuer et à gérer. Cela me paraît donc important. J'appuie ce que disait madame Druetz.

M. le Président. On a déjà commencé à fonctionner en inter-CLI et on va continuer comme cela parce que, évidemment, c'est la voie naturelle.

M. AUTRET.- Il y a une chose qui m'a étonné : la zone de défense relative à la région du coin n'était pas présente ?

M. LEGALLET.- La zone de défense, c'est un peu plus que la région, monsieur Autret, ce sont 20 départements.

M. AUTRET.- Oui, je sais bien, elle intervenait à Cattenom. Cela m'est revenu entre temps.

M. LEGALLET.- Elle est intervenue et on a travaillé avec elle le deuxième jour, et surtout sur la recherche de moyens puisque c'est son rôle principal en gestion de crise : savoir répondre à la nécessité d'un territoire sur des moyens extra-départementaux, voire extra-régionaux, voire extra-nationaux. On a donc travaillé avec eux le deuxième jour.

M. le Président.- Merci.

M. VOISIN.- Sur les entreprises de la zone de Digulleville, on a aussi manqué d'informations après l'activation des sirènes, ce qui fait qu'une fois que l'on a eu confiné nos collaborateurs sur les deux premières heures, on n'a pas réussi à avoir d'informations pour stopper ou la suite de l'exercice.

M. le Président.- C'est noté. Cela fait aussi partie des conséquences que l'on aura à tirer de cet exercice.

M. ROUSSELET.- Tout à l'heure, vous avez dit « voie d'amélioration ». On est tout à fait d'accord et cela vient d'être dit et répété. Simplement, j'ai l'impression que l'on répète cela depuis des années et qu'à chaque exercice, on se dit que ce n'était pas terrible. Je parle de vis-à-vis de la population. On dit qu'il faut absolument s'améliorer. J'espère que, cette fois-ci, on est tous bien motivé, bien d'accord.

Je propose que l'on fasse vraiment un groupe spécifique de travail sur cette question. Il avait déjà existé. Rappelons-nous cette réunion aux Pieux à laquelle on s'était retrouvé. C'était très intéressant. A l'époque, la préfecture, le Directeur de cabinet nous avait promis que, trois mois après, on aurait des réponses à nos questions mais on ne les a pas eues. Celui d'après nous a dit : ne vous inquiétez pas, je m'en occupe. Maintenant, nous avons une nouvelle Directrice de cabinet et j'espère que l'on va avancer. C'est à dire que l'on puisse réellement reprendre la liste de questions et puis, derrière, que l'on puisse avancer. Je pense vraiment que cela serait souhaitable d'avoir un GT (Groupe de Travail) spécifique qui se mette en place sur ces questions-là, sachant qu'un certain nombre d'entre nous participe à ce groupe mentionné tout à l'heure par madame Druetz, le CODIRPA. Je pense que cela mériterait de reprendre un petit peu les anciens exercices, celui-ci avec le post-accidentel, et créer vraiment un groupe de travail spécifique là-dessus. S'il y avait des volontaires, je pense qu'il faut acter cela. Ce n'est pas simplement le vœu de dire qu'il faut s'améliorer mais il s'agit vraiment de rentrer dans le concret.

A ce titre, je rappelle qu'il y a un outil qui a été créé par l'IRSN et qui s'appelle OPAL. Un certain nombre de CLI s'en est saisi, celle de Golfech, de Gravelines, etc. Je sais que l'on n'a pas tous le même avis sur ce que l'on peut en faire. Simplement, je pense que ce groupe pourrait aussi regarder d'un peu plus près, demander à l'IRSN une présentation de cet outil OPAL, qui est un outil non pas de gestion de la crise mais justement un outil de culture, et s'approprier un territoire, regarder les scénarios d'accidents. C'est quelque chose qui est très bien fait. Alors, c'est vrai que cela ne concerne pas les installations du cycle, les CNPE. Mais simplement, on a Flamanville et, dans un groupe inter-CLI, on pourrait parfaitement regarder un peu plus globalement ce que cela fait sur le Nord-Cotentin. C'est extrêmement simple, extrêmement visuel. C'est un outil que certaines CLI se sont appropriées. Cela génère du travail à faire mais je pense que cela mériterait que l'on regarde de près.

M. AUTRET.- Par rapport au hors CNPE, on peut dire qu'OPAL a quand même démarré à Marcoule.

M. le Président.- Merci de toutes ces précisions. Madame la Directrice de Cabinet et moi-même l'avons bien noté, et nous ne quitterons pas cette région sans avoir abouti à ce que vous proposez. Je vous propose d'ailleurs que l'on en reparle au prochain bureau afin de mettre en place les modalités de fonctionnement de ce suivi. Merci beaucoup. Merci à l'ASN et à monsieur Legallet pour ce suivi de l'exercice. Nous allons passer au point suivant qui concerne le démantèlement.

6. POINT GLOBAL SUR LE DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS DU SITE D'ORANO LA HAGUE. FOCUS SUR LA LETTRE DE SUITE D'INSPECTION NUMERO INSSN-CAEN-2020-0087 DU 25. 11. 2020 SUR LE THEME DES CHANTIERS DE DEMANTELEMENT.

M. le Président.- Je vais passer la parole à monsieur Varin.

M. VARIN.- La présentation a deux temps. La première présentation, c'est donc monsieur Philippe Lavanant qui fera un point sur l'avancement des opérations de démantèlement, sachant que le créneau qui nous est alloué est assez court, on a donc plutôt zoomé sur ce que l'on considère comme des opérations marquantes. Puis on aura un deuxième temps dans la présentation qui sera fait par monsieur Loy. Là, on fera un point sur les points saillants de l'année sur les activités de reprise et de déchets-enceinte, conditionnement des déchets-enceinte.

M. LAVANANT.- Bonjour à tout le monde. Je suis Philippe Lavanant. Je suis à la Direction des activités de fin de cycle, en charge du démantèlement de l'ancienne usine d'UP2 400.

Je vais vous présenter globalement le bilan de l'année 2020 en termes de résultats et de moyens mis en œuvre. Les moyens mis en œuvre sur la direction des activités de fin de cycle, que ce soit l'ensemble des collaborateurs qui contribuent directement chez nous, aujourd'hui, c'est à peu près l'équivalent de 800 personnes, que ce soit autant des études, que ce soit des gens qui sont dans les équipes de réalisation, de pilotage, de gestion des déchets, des supports de radioprotection ou de sûreté du site. On est vraiment aujourd'hui de l'ordre de 800 personnes sachant que l'on fonctionne depuis un certain nombre d'années en organisation intégrée qui a été mise en œuvre au tout début 2018 et que l'on renforce

systématiquement. L'objectif, pour nous, c'est d'être le plus efficace dans tout ce que l'on fait en termes d'activité puisque l'on a différents métiers qui interviennent dans notre métier de démantèlement.

De façon récurrente, d'un point de vue budgétaire, on est à plus de 100 millions d'euros par an. Pour être précis, en 2020, on a réalisé 104 millions d'euros et, en 2021, c'est encore un petit peu plus. On monte donc toujours en cadence dans notre démantèlement et dans nos opérations. Dans cet ordre de grandeur de 100 millions d'euros, il y en a 70 qui sont pour les projets donc de reprise et de conditionnement de déchets de chez nous, de démantèlement. Et puis il y a 30% qui sont plus sur les aspects support et exploitation puisque l'on a encore quelques points d'exploitation en cours sur l'usine.

Les faits marquants en 2020, sur l'ensemble notre programme : ce sont plusieurs jalons. C'est donc un extrait des jalons puisque l'on a plus d'une trentaine de jalons importants chez nous. J'ai essayé de vous mettre les plus significatifs de 2020 : l'atelier HAO Sud, c'est donc la haute activité oxydes, on le verra un peu après dans le détail mais c'est une fin des études de faisabilité que l'on a faite sur le démantèlement de deux cellules importantes dans le cas du procédé de ce bâtiment. Là, c'est le 904 qui était le Cisailage/Dissolution et les équipements du procédé chimique qui étaient dans la cellule 906. Pour nous, c'est important puisque c'est un scénario qui a évolué au cours des années précédentes. Il y a deux ans, on a repris notre scénario parce que l'on avait constaté un certain nombre de difficultés ou, en tout cas, les scénarios tels qu'ils étaient imaginés ne correspondaient pas exactement à la réalité des cellules et des matières que l'on pouvait y trouver. On a donc repris notre scénario. Cela a été une phase importante pour nous. On est resté deux ans sur cette étude de faisabilité. On les a terminées et, aujourd'hui, on passe vraiment dans des études de détail pour pouvoir commencer le démantèlement dans les années qui suivent, donc tout cela dans un respect du planning tel qu'il était imaginé précédemment. Mais cela a quand même généré du travail. On parlait tout à l'heure de task force mais, vraiment, on a mis en œuvre comme une cellule d'étude pour pouvoir arriver à ce résultat-là dans un créneau de deux ans.

STE2, c'est la station de traitement des effluents. Un démantèlement de l'unité des réactifs chimiques qui avait commencé il y a à peu près trois ans et que l'on a terminé en 2020. Donc, pour nous, c'est quelque chose d'important.

Le laboratoire amiante. Au sein du laboratoire de La Hague, sur l'usine d'UP2, on a installé une nouvelle installation pour pouvoir faire des analyses amiante sur des échantillons contaminés. Alors, comme l'usine de La Hague est une usine relativement ancienne pour la partie UP2, on a des suspicions et des détections d'amiante assez récurrentes. Et chaque fois que l'on a un risque de contamination ou que l'on détecte quelque chose, effectivement, l'envoyer à l'extérieur, c'est compliqué. Et on a fait ce choix d'installer une nouvelle unité de traitement. Elle a donc été mise en service industriel au mois d'octobre et, aujourd'hui, elle est opérationnelle et très fortement impliquée dans notre activité de réalisation de démantèlement.

Le Nord-Ouest. Il y a deux points particuliers sur le Nord-Ouest : c'est l'aménagement et le début de l'assainissement des fosses ECH. Ce sont les Extracteurs Centrifuges de La Hague. C'est plein d'acronymes dans ma présentation, je suis un peu désolé. Ce sont des extracteurs centrifuges qui avaient été entreposés il y a une trentaine ou une quarantaine d'années du

côté Nord-Ouest. On a donc attaqué les aménagements, l'assainissement. On commence aujourd'hui, en 2021, à reprendre ces équipements.

Le Silo 130, c'est la montée en cadence des opérations de RCD. On est dans une phase aujourd'hui de fiabilisation de l'installation, de qualification des équipements. On s'est donné comme objectif, avant de passer en mise en service industrielle, d'avoir rempli l'équivalent de 10 fûts de déchets venant de la fosse du silo 130. Aujourd'hui, on en est à 5 et on doit finir cela pour le mois de mars ou le début avril, pour vraiment passer en service industriel. Pour l'instant, cela se passe globalement bien. C'était un peu long mais cela se passe plutôt bien. Je dis que cela a été un peu long mais il faut aussi se dire que c'est comme des installations ou des procédés que l'on met en œuvre pour la première fois. Ce ne sont pas des choses que l'on connaît par ailleurs. Alors, cela met un peu plus de temps et certainement peut être plus de temps que ce que nous pouvions imaginer initialement.

Ce qui nous donne à la fin de 2020 un avancement global de l'ordre de 35% sur tout l'ensemble de nos activités de démantèlement.

Un zoom sur les différents bâtiments et les principaux. Ce slide permet de voir un peu l'étendue du site, la partie de l'usine d'UP2 400 est par ici. Il y a un code couleur : tout ce qui est en vert, c'est tout ce qui est INB 33, donc principalement UP2 400. Ce qui est en orange, c'est l'INB 80 avec le HAO Sud principalement, les silos HAO dont parlera monsieur Loy tout à l'heure. ELAN IIB, c'est une installation de l'INB 47, et puis la STE est par ici avec le silo 130 dont je vous parlais. Et le nord-ouest se trouve dans cette zone-là, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les fosses ECH.

Le démantèlement du HAO Sud : HA pour Haute Activité, O pour oxyde. Globalement, c'est une unité, un bâtiment dans lequel on faisait le cisailage/dissolution des combustibles PWR. C'est donc la cellule 904, qui était le cœur du procédé, qui est ici. La partie haute, c'était du cisailage. Dessous, on faisait la dissolution et, ensuite, on avait un certain nombre de salles annexes. Je vous avais parlé tout à l'heure de la reprise du scénario. Cela touchait principalement cette salle-là et la salle cellule 916 ici, où l'on retrouve des équipements de décanteur, de cuve, de recyclage d'effluents. Ceci étant, en 2020, on a quand même fait un certain nombre d'activités de terrain, notamment sur la cellule 916, c'est celle qui est ici, qui permettait en exploitation d'évacuer les déchets par voie sèche, à la différence de la partie sous eau. On a donc commencé les aménagements sur cette cellule-là en remettant à niveau un certain nombre d'équipements, notamment de manutention, et l'évacuation de matériels qui y étaient encore présents. Cela se passe très bien.

Pour la partie piscine, on a donc la piscine 907. C'est celle qui se trouve dessous qui permettait d'évacuer les gaines de combustible, les pieds et entêtes de combustible, par des curseurs qui étaient ici. On avait une goulotte qui faisait tomber l'ensemble des équipements cisailés post-dissolution. On avait donc plus de matière fissile dedans. Et puis la 903, c'est la seule que l'on ne voit pas mais qui était l'équivalent des déchets de celle-ci mais sortis sous eau. S'agissant des 903 et 907, on a poursuivi nos activités d'assainissement et de reprise des déchets qui sont dans ces cellules-là. Et on continue encore cette année là-dessus, entre autres, en 903, des reprises de boue. Ce sont des conditions d'intervention qui, parfois, ne sont pas si simples que cela. Quand on dit « piscine », ce n'est pas tout à fait la clarté d'une piscine comme on peut en trouver à côté. Sur le site de La Hague, c'est parfois

un peu trouble. Cela prend donc un peu plus de temps pour récupérer ce qui est en fond de piscine.

Ce qu'il faut quand même se dire, c'est que l'intervention sur l'ensemble de ces équipements-là se fait à distance puisque c'est de la haute activité, donc avec une irradiation relativement importante. Ici, tout se fait à distance, donc le développement d'un certain nombre d'outils spécifiques pour pouvoir le faire ou même une grande utilisation d'équipements 3D pour préparer les interventions.

Le bâtiment suivant. En fait, je vous fais un peu une succession des démantèlements selon l'ordre du procédé lorsque l'usine était en exploitation. Haute activité Dissolution/Extraction. C'était plus la partie génie chimique avec des équipements qui sont dans ces cellules-là où l'on retrouve un peu un mixte de démantèlement sur 2020, à distance. Ce sont donc des dissolveurs qui étaient présents. Il y avait deux dissolveurs dans ce procédé. Le premier a été fait en 2018. Le deuxième, on l'a attaqué en 2020. On a mis un peu plus d'un an entre les deux parce que chaque cellule n'est pas équivalente à l'autre. Il y a toujours des écarts et il faut toujours reprendre nos études pour être sûr de ne pas se tromper, pour faire bien du premier coup, pour réduire un peu nos coûts de démantèlement. Préparation des opérations de démantèlement avec des outils de réalité virtuelle 3D, donc pour bien anticiper. Après, je vous ai mis trois photos qui montrent une vue du dessus de la cellule avec le dissolvant qui est au milieu et avec un certain nombre de tuyauteries qui sont tout autour. La deuxième photo montre que l'on a démantelé tout ce qui était autour de ce dissolvant-là. Et puis, la troisième étape, fin 2020, qui consistait à découper le dôme de ce dissolvant, donc avec une scie à distance, une découpe à distance, qui est une scie développée spécifiquement pour cette opération. On a découpé le dôme en une pièce. Ce dôme, on l'a mis sous enveloppe vinyle pour confiner la contamination, et on l'a mis en une seule pièce dans un conteneur adapté, ce que l'on appelle un CBFK chez nous. Ensuite, à l'intérieur, il y a un panier, c'est donc la désolidarisation du panier pour pouvoir aller regarder sous le panier s'il n'y a pas des éléments de matière physique qui pourraient y rester. On rentre toujours dans cette logique, ce qui est très, très important pour nous, de bien faire les études évidemment, mais de bien faire de l'assainissement une fois que l'on attaque surtout pour avoir des déchets qui soient les moins radioactifs possible en termes de filières de traitement et d'entreposage ensuite. Donc, cela avance et on a prévu en 2021 de terminer le démantèlement complet de ce dissolvant.

Une partie qui est un petit peu différente ici : un traitement solvant. C'était une unité-procédés qui était moins active que ce que l'on pouvait trouver ici, qui a été rincée et pour laquelle on a pu faire du démantèlement au contact. Vous voyez sur cette photo-là en ce que l'on appelle une boquette avec des protections plombs. Si c'est le blanc, c'est parce que cela a été habillé mais c'est du plomb, pour protéger pendant la phase exploitation des solutions qui transitaient dans les tuyaux dans lesquels il y avait ces vannes. On a fait des rinçages pour baisser l'activité et on a fait un démantèlement au contact de cet ensemble-là. Et, ici, vous voyez la cellule derrière, qui est vide, et que l'on a repeint. C'est donc vraiment une fin d'opération conclue avec succès.

Une photo que l'on ne voit pas du tout ici mais qui était pour nous très importante en 2020. C'est démantèlement d'un certain nombre d'équipements dans une cellule 900 non-accessible et, notamment, de sortie d'une cuve, d'une seule pièce, après également

l'assainissement de l'interne de ces cuves. Sur HA/DE (haute activité dissolution extraction) de belles opérations en 2020.

Moyenne activité : c'est cher à mon coeur parce que c'est là que j'ai été exploitant. Qui dit moyenne activité dit effectivement beaucoup moins d'irradiation. En revanche, il y a des risques de contamination, notamment avec le Plutonium puisque moyenne activité, c'est Plutonium et Uranium. Donc, beaucoup de boîtes à gants. Vous voyez ici des photos. Là, c'est le laboratoire où l'on avait un certain nombre de boîtes à gants. On les a toutes enlevées. D'autres photos sur d'autres parties du procédé dans d'autres cellules où l'on voit des boîtes à gants, et qui ont été aussi démantelées. Et puis vous voyez ici une cellule 900 dans laquelle on rentre quand même au contact après assainissement et rinçage des installations, et où l'on voit cette colonne qui est ici. Et, aujourd'hui, on continue. On a quasiment terminé cette cellule dans laquelle il y avait beaucoup d'équipements. On ne voit plus la colonne qui a été démantelée.

Aujourd'hui, côté MAPu, sur les 39 cellules, 9 sont identifiées. Il y en a 22 qui sont terminées et on continue le démantèlement, y compris celui des étages supérieurs du bâtiment. Côté MAU, cela avance très bien aussi puisque l'on est de l'ordre de 56 cellules 900 terminées sur 88, 88 qui sont identifiées aujourd'hui.

STE2, donc la station de traitement des effluents. Je vous le disais tout à l'heure, c'est pour nous un beau succès, une bonne clôture. C'est la fin du démantèlement de l'unité Réactifs. On voit ici quelques photos. Il y a eu beaucoup, beaucoup plus d'équipements que cela. Cela s'est déroulé pendant trois ans. Là, c'est de l'intervention au contact avec des réacteurs qui sont là. La deuxième photo est prise derrière. Et, aujourd'hui, ils ont disparu. Ils sont démantelés, découpés, conditionnés. Et puis on a une opération qui était un peu compliquée. Alors, elle ne s'est pas faite à distance. C'est une opération pour laquelle on a été obligé de développer de l'outillage bien spécifique, et notamment des robots, un peu chariots, pour aller reprendre des boues qui étaient en fond de cellule 900 sous deux grands décanteurs. Cela nous a donc pris un certain temps, d'une part pour développer le premier robot, pour les adapter parce que l'on n'a pas fait bien du premier coup, et parce que les boues avaient leur composition que l'on ne maîtrisait pas complètement. On a donc été obligé de reprendre le développement du robot. Cela nous a permis aussi d'ailleurs d'apprendre pour d'autres opérations d'après. Toujours est-il que l'on a terminé cette reprise des boues qui étaient en fond de cellule. On a donc attaqué l'assainissement des réacteurs du traitement chimique.

Les robots dont je vous parle, c'est une intervention à distance mais, pour les jeunes qui font beaucoup de Playstation, c'était un vrai bonheur pour eux parce qu'ils œuvraient vraiment avec du joystick. Une salle de conduite déportée.

ELAN IIB, c'est un bâtiment qui appartenait au CEA et qui a été exploité entre 1970 et 1973, et dans lequel il était fabriqué des sources Césium-Strontium. Ce bâtiment a donc été mis à l'arrêt en 1973 avec un certain nombre d'assainissement et de démantèlement qui avaient déjà été engagés. En 2020, deux opérations principales. Les cellules 902, 903, 904, ce sont en fait 4 cellules complètement inaccessibles avec une irradiation importante et qui sont communicantes les unes avec les autres, avec une partie commune qui est en partie supérieure. Cela nous amène à faire un certain nombre d'aménagements pour pouvoir récupérer les déchets qu'il reste, et puis le démantèlement et l'évacuation de ce que l'on

démantèlera en partie supérieure. Ceci étant, on a quand même fait aussi un certain nombre d'aménagements pour remplacer des télémanipulateurs un peu âgés par des nouvelles technologies assistées par ordinateur. La cellule blindée, c'était la partie supérieure qui se trouve sur ces trois cellules-là, avec de nouveaux équipements qui sont mis en place. Et puis un convoyeur Inter-cellules entre, notamment, la 903 et la 904 pour évacuer un certain nombre de déchets.

Autre opération importante et c'est illustré par les deux photos qui sont en-dessous : c'est la cellule 900. Il y a une cellule dite 900 mais celle-là, c'était vraiment son nom, « la cellule 900 ». On y trouvait 7 cuves. C'étaient principalement des cuves du procédé chimique de fabrication des sources. C'est une opération qui a commencé il y a quelques années, qui s'est terminée en 2020. Aujourd'hui, cette cellule est vide. Il n'y a plus aucune cuve. C'était également une opération à distance avec, ici, vous le voyez, une espèce de petit bulldozer, ce que l'on appelle un Brokk, et avec une salle de conduite qui se trouve là. Et les opérateurs de cette salle de conduite faisaient manœuvrer cet engin. Cet engin avait un certain nombre d'outils en bout de pinces. Au travers de l'entrée de cette cellule qui était fermée pendant le procédé, on a démonté toutes les cuves. D'une part, on les a assainies - il y a donc toujours cette notion d'assainissement - et ensuite il y a eu le démantèlement, la découpe des cuves en morceaux pour évacuation ensuite et envoi au traitement des déchets.

Je fais un petit zoom parce qu'il y avait une question sur la gestion des avancements : comment gère-t-on l'affichage sur nos avancements ? Tout à l'heure, je vous ai parlé de 35%, l'avancement global. En fait, pour chaque installation nucléaire de base INB, on en a 4 aujourd'hui qui sont concernées par le démantèlement sur le site de La Hague. Chaque INB est constituée d'un certain nombre d'ateliers. Je vous ai montré sur le premier slide, tout à l'heure, les différents ateliers que l'on avait répartis. C'est historique. C'est de cette façon qu'était fait notre procédé et nos installations en exploitation. En revanche, chaque atelier, dans le cadre du démantèlement, est découpé ensuite via un certain nombre d'opérations de démantèlement. Elles peuvent être le reflet d'un aspect géographique. Elles peuvent être le reflet d'un aspect procédé. Cela, c'est donc le travail qui est fait en amont dans les scénarios : découper notre atelier en opérations pour pouvoir avoir un ordre logique de démantèlement, d'évacuation de déchets, de traitement de nos déchets. Puis ensuite, chaque opération elle-même est planifiée en activités de types étude, assainissement, réalisation, d'évacuation de déchets et repli de cet ensemble-là. Pour mesurer notre avancement, pour les activités dont je parle ici, comme les études, on fait toujours une évaluation de franchissement d'un certain nombre d'étapes. Ce sont les études de faisabilité, les études de détail, pour lesquelles on a rédigé des documents, on les a vérifiés, on les a approuvés. C'est donc de cette façon que l'on procède à l'avancement de nos études. Pour les prestations matérielles, les travaux, on se retrouve parfois à être obligé de faire du développement, de faire des fabrications spéciales. On achète des outils de commerce. Toujours est-il que l'on achète un certain nombre de matériels et, à la livraison, cela fait un avancement de notre activité. Puis il y a aussi tout ce que sont réellement les travaux dans les bâtiments, les travaux de démantèlement ou d'assainissement. C'est donc chacune de ces tâches-là de matériels/travaux que l'on avance par opération. Puis après, ce qui rentre en dernier lieu, c'est l'aspect avancement financier sur la partie déchets puisque, même si notre objectif n'est pas de produire des déchets, en tout cas on en produit, et beaucoup ! Ces déchets-là, il faut les conditionner puis, ensuite, il faut les expédier à l'Andra. C'est donc

cet avancement financier qui est la troisième composante du troisième facteur pour pouvoir faire cet avancement.

Ensuite, je vous ai fait un exemple pour le MAPu. On revient toujours au MAPu, mes premiers amours. Aujourd'hui, le démantèlement du MAPu est identifié à 62%. Ces 62% sont en fait le reflet de 27 opérations qui ont été identifiées. 15 d'entre elles sont terminées aujourd'hui. C'est ce qui est représenté en vert ici. C'est donc un avancement qui est à 100%. D'autres sont en cours. Cela peut aller de 60% à 94%, ici 60%. Donc, 8 opérations en cours et 4 qui ne sont pas commencées. Cela nous donne un pourcentage d'avancement. Bien évidemment, celles qui ne sont pas commencées sont à 0 dans cette colonne. Et puis on a aussi mis une pondération en fonction de la complexité de l'opération. Parfois, une opération ne peut prendre que 2% parce qu'elle est relativement simple et, en tout cas, très localisée du point de vue du procédé. Le démantèlement des cellules 900 dont je parlais tout à l'heure, cela a un poids de l'ordre de plus de 30%, 32% quasiment. Aujourd'hui, on est avancé à 41%. L'avancement physique multiplié par la pondération nous donnent un avancement pondéré qui, aujourd'hui, pour cette opération-là, est à 13%. Cela veut dire que la totalité de tout cela, aujourd'hui, bien pondéré, nous fait un avancement de l'ordre de 62%. C'est ainsi que l'on avance aujourd'hui et que l'on fait nos avancements. On les fait tous les mois pour regarder l'avancement de nos activités.

En conclusion de tout ce que je vous ai dit : fin 2020, cela a dû être entre mi-octobre et mi-novembre, il y a eu une enquête publique sur les dossiers de décrets définitifs de démantèlement des INB 33 et 38, avec un avis favorable. Un avancement de notre programme de démantèlement avec nos prévisions actuelles qui est en ligne. Une poursuite des études de démantèlement qui était quand même importante pour nous suite aux études de faisabilité et pour continuer les études sur le HAO Sud. L'envoi en fin d'année, au mois de décembre 2020, du dossier décrets de l'INB 80. Et globalement, notre satisfaction, c'est vraiment d'avoir maîtrisé nos conditions opératoires en termes de sécurité, sûreté et du point de vue radiologique aussi pour les intervenants qui sont chez nous. Pour nous, c'est vraiment le point fort aujourd'hui.

M. le Président. Merci, monsieur Lavanant, pour cette intéressante présentation. Sachez que la CLI est très sensible au savoir-faire et aux capacités d'innovation d'Orano dans cette activité de démantèlement qui est porteuse d'avenir. Donc, encore merci de cette présentation. Avant de passer aux questions, la suite de votre intervention ?

M. VARIN.- Oui, je vous propose de passer, parce que c'est dans la continuité, à la présentation de monsieur Loy sur la partie reprise et conditionnement de déchets.

M. le Président.- C'est toujours un plaisir d'accueillir monsieur Loy.

M. LOY. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

Un point des opérations de RCD et des aménagements qu'elles suscitent. Pour rappel, nous avons communiqué une mise à jour du rapport que l'on vous doit sur l'état d'avancement des opérations de RCD, qui présente du détail sur les données de base de la configuration sur laquelle je ne reviendrai pas parce que cela amènerait trop de détails.

Donc, première opération : la reprise des produits de fission UMo, qui étaient des produits de fission avec présence de molybdène émanant du traitement d'une partie des

combustibles UNGG, réalisée historiquement sur le site. Cette opération a donc nécessité la mise en place très importante d'un creuset froid, donc d'une vitrification par creuset froid dans l'atelier R7, chaîne B. C'est échelonné sur plusieurs années. Elle est aujourd'hui terminée. Donc, 751 conteneurs, et ce sont des conteneurs de verre avec des caractéristiques spécifiques UMo dont les spécifications avaient été validées. Donc, 750 conteneurs ont été élaborés. Cette opération est donc terminée. Les cuves, en conséquence, dans le périmètre de monsieur Lavanant, sont vides et vous pouvez faire l'objet des opérations de rinçage qui vont suivre.

Ensuite la partie HAO et stockage organisé, c'est la partie silo et stockage organisé, là où sont entreposés aujourd'hui les coques et embouts des premiers combustibles de la filière Réacteur-eaux légères qui a été traitée sur l'UP2 400. Il s'agit donc de les reprendre pour les conditionner et les ramener dans les filières connues, comme les coques et embouts qui sortent du traitement actuel. Sur la photo de droite, vous voyez un aménagement, une vue d'en haut de la cellule de reprise. Cela veut dire que la cellule de reprise est très largement équipée. Les gros systèmes mécaniques sont donc en place, sont largement disponibles. A gauche, on voit le chariot de transfert, la table de transfert à l'intérieur de la cellule et, au milieu, un essai avec des matières inertes, mais un essai de déversement de curseurs sur une table de tri. Vous voyez que les systèmes sont en place. Il reste un certain nombre d'équipements plus mineurs. Les essais sont en cours. Il s'agit à la fois d'essais purement fonctionnels et d'essais de maintenabilité. C'est à dire qu'il y a des équipes qui sont spécialisées pour préparer la mise en exploitation, qui vérifient les conditions de démontage, de maintenabilité. Parce que, par exemple, c'est un peu comme ce que disait Philippe Lavanant tout à l'heure, la cellule que l'on voit en photo à droite, quand on sera passé en actif, plus personne ne rentrera dedans. Il faut donc que tous les équipements qui sont dedans soient démontables. Ces essais, parfois, amènent à des aménagements complémentaires pour améliorer les choses. C'est ce qui est en cours, tout de suite, et qui prend du temps. Sur cette suite de photos, toujours HAO ... Parce que s'agissant de la cellule, ensuite, le but est d'emmener les flux avec les coques et embouts sur R1 puis sur ACC pour compactage, on voit donc le tunnel qui relie les deux ateliers et le chariot, assez sophistiqué, qui va véhiculer un fût que l'on voit au milieu du chariot. Ces essais, là aussi, sont en cours. A signaler que l'on étudie aussi tout de suite les phases ultérieures, c'est à dire le fond de silo, les nettoyages de fond de silo, qui vont nécessiter des systèmes robotisés particuliers. Ils sont aujourd'hui à l'étude.

Au cours de 2020, nous avons remis le dossier principal traitant de la reprise conditionnement en fût ECE à l'Autorité de sûreté et l'instruction de ce dossier est en cours.

Déchets de fine granulométrie : alors quand on dit cela, ce sont des déchets radioactifs de petite dimension. Ce sont surtout des résines qui ont capté des radioéléments qui ont fait du traitement d'effluents, qui sont dans de gros décanteurs et qu'il faut amener dans un conditionnement de déchets adéquate. Aujourd'hui, le design de cette filière est abouti. On a remis à l'Autorité de sûreté le dossier complet l'an dernier, sachant que la création du bâtiment de la filière est aussi couverte par le décret de DEM en cours. Aujourd'hui, ce que vous voyez là, c'est un peu la zone d'implantation du futur bâtiment. C'est à dire qu'il faudra pomper en gros les résines, les transférer vers un nouveau bâtiment où elles seront cimentées. Là, vous voyez tout de suite les travaux de dévoiement parce qu'il y avait un

certain nombre de caniveaux, de tuyauterie, de câbles, à dégager et à déporter pour, ensuite, engager le terrassement qui doit débiter au deuxième trimestre et, ensuite, la construction à la fin de cette année. Elle est soumise à l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de sûreté qui instruit le dossier actuellement. Normalement, c'est une construction du bâtiment qui débute fin d'année. C'est donc une grosse opération qui doit débiter fin d'année.

La reprise des boues : ce sont les boues issues de STE2 que Philippe Lavanant a citées tout à l'heure, l'ancien traitement effluents. Les boues sont dans des silos. Cela suppose de réaménager les toits de silos pour, en gros, enlever d'anciens équipements, libérer les parties supérieures et les préparer à recevoir des équipements de reprise. C'est en cours et largement avancé. Cette phase-là, en termes de travaux de préparation, est largement avancée. On a aussi des échanges avec l'Autorité de sûreté à propos des futurs aménagements.

Le silo 16, qui va être récupéré, est en fait un silo qui n'a jamais servi ou très peu servi. Mais on récupère le lieu pour dégager les anciens équipements, les démonter et on implantera de nouvelles cuves là où transiteront les boues. La préparation de ce bâtiment, en termes de démontage et de préparation, va être atteinte dans l'année. Puis il y a la grosse étape qui est la solution alternative de traitement de boues. C'est un procédé qui a été redéfini dans les années précédentes, dont le dossier d'option de sûreté a été remis à l'ASN en 2020. C'est en cours d'instruction. On passera donc dans la phase d'étude de détail dès lors que l'on aura les avis de l'Autorité de sûreté. On travaille néanmoins, d'ores et déjà, sur le développement des briques technologiques, en inactif, avec les constructeurs, sur la centrifugeuse de boues. Ce sera la machine qui permettra d'enlever une grande partie de l'eau des boues, et donc de réduire leur encombrement dans les étuis de conditionnement. Vous voyez un design de cette machine, qui fonctionne aujourd'hui avec des boues inactives. Et puis on travaille aussi sur les systèmes de traitement des effluents induits par la clarification.

Les silos 115 et 130, ils ont aussi été évoqués par Philippe Lavanant tout à l'heure. A l'époque des combustibles, du traitement des combustibles UNGG, donc Uranium Naturel Graphite Gaz, on récupérait en sous-parties dites « déchets » du graphite, essentiellement du graphite, un peu de magnésium, graphite et magnésium, qui, historiquement, ont été entreposés dans des silos. Il convient de les reprendre pour en ramener les différents constituants dans des filières de déchets appropriées. S'agissant du silo 115, c'est un peu ce que l'on fait sur pas mal d'installations anciennes, on enlève, on démonte un certain nombre d'équipements pour préparer les opérations de reprise. Vous le voyez sur la photo de gauche, et vous ne voyez pas grand-chose d'ailleurs. C'est à dire que l'on voit la partie supérieure du silo et on voit un hall assez libéré parce que l'on a démonté des vieux engins de manutention. Cette partie-là va être disponible pour accueillir de nouveaux équipements. Sur la photo de droite, on voit un système d'inertage à l'Argon. C'est un système qui a été mis pour renforcer la prévention incendie en cas de départ de feu, en attente puis en reprise de déchets. Ce système est aujourd'hui disponible. Il va attendre la mise à niveau de la ventilation pour pouvoir le transférer de manière opérationnelle courant de l'année à l'exploitant. Donc, aujourd'hui, après la technique de reprise, c'est le projet qui est peut-être le moins avancé en termes de technique de reprise. Mais la technique de reprise sera fondée sur une reprise mécanique, un transfert des déchets et un conditionnement dans un

bâtiment qui sera annexé au bâtiment existant. Les options de sûreté de cette filière avancent bien et on doit remettre un dossier complet à l'Autorité de sûreté, sur cette filière de reprise, à la fin de cette année.

Le silo 130, qui avait la même nature de déchets et dont on vous a déjà parlé et tenu informés : Là, on est dans un vrac, dans un grand silo partiellement en eau, avec des déchets toujours graphite, Graphite Magnésium. La mise en actif et le début des opérations datent de 2019. Cette année, on a eu une grosse opération de remplacement des câbles de la herse. C'est la herse qui permet de ratisser un peu les déchets si vous voulez, de les préparer à la prévention. Cela est donc terminé. On a repris les opérations avec l'exploitant. La phase de reprise a été réengagée en octobre. Aujourd'hui, 5 fûts sont conditionnés. Alors 5 fûts dans une première phase importante que l'on appelle « la phase d'essais actifs » qui doit nous permettre de faire 10 fûts. Il en reste donc 5 autres à élaborer, qui permettront d'avoir couvert un peu les différentes configurations et les réglages des systèmes en actifs. 5 fûts sont donc réalisés. Cela s'est bien passé avec un bon fonctionnement progressivement des systèmes mécaniques et l'apprentissage des robots qui font la reconnaissance et la prévention des déchets. Vous voyez sur la photo, en bas, à droite, la zone d'arrivée des déchets et, après, la table de tri avec les bras qui sont pilotés par des reconnaissances, un système de reconnaissance de déchets, qui prend ensuite les déchets pour les mettre en fût. On a un fût qui a reçu des déchets inactifs, un recyclage de déchets de qualification, avec un excès d'aluminium. Cela nécessite un traitement un peu particulier. Ensuite, reprendra la campagne des 5 fûts pour aller vers un passage et un transfert complet à l'exploitant, donc aux équipes de DAEC (Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions), à l'issue de ces 10 fûts, courant du second trimestre de cette année normalement.

Voilà, je crois que je suis au terme de la présentation. J'espère que j'ai été assez rapide.

M. le Président. Merci, monsieur Loy. Avant de donner la parole à la salle, je voudrais avoir l'avis de l'ASN sur ces sujets de démantèlement.

M. MANCHON.- Merci beaucoup. Je laisserai monsieur Simon présenter la présentation de l'ASN. Peut-être quelques mots en introduction parce que la présentation que l'on va faire est très centrée sur une inspection en particulier qui a eu lieu sur le projet de reprise et de conditionnement des déchets du silo HAO. Mais elle s'inscrit dans un cadre plus global qui est celui du contrôle de l'ASN sur ces opérations de démantèlement et de reprise de déchets anciens. D'ailleurs, les deux sont imbriquées comme cela a été expliqué. Il faut d'abord retirer les déchets avant de démanteler les installations. Effectivement, globalement, certains projets avancent. D'ailleurs, l'ASN considère satisfaisante la reprise des anciennes solutions de produits de fission de PF UMO qui ont pu être conditionnés dans des conteneurs plus sûrs. Néanmoins, globalement, il y a une tendance de l'ensemble de ces projets à prendre du retard et dont les échéances sont repoussées. En ce moment, il y a l'instruction des dossiers de décrets de DEM qui impliquent aussi un report des échéances de démantèlement en lien avec des retards dans la reprise et le conditionnement de certains déchets.

Du point de vue de l'ASN, le contrôle s'articule en deux phases. La première, bien sûr, c'est que les reports d'échéances doivent être dûment et amplement argumentés et justifiés par l'exploitant. Et d'ailleurs, on peut s'attendre que des projets complexes, nouveaux,

innovants, fassent l'objet d'un certain nombre de difficultés techniques mais en deuxième partie finalement de cette stratégie de contrôle, il y a un regard plus poussé sur l'organisation de la gestion de projets. Voilà comment est organisée la conduite du projet, comment se structure, et comme cela a pu être présenté mais beaucoup plus dans le détail, comment se structure la revue d'un certain nombre de jalons, quels sont les moyens mis en œuvre par les exploitants, comment sont organisés les différentes équipes. Est-ce que les interfaces entre les différentes équipes sont correctement structurées ? Et, globalement bien sûr, comment l'exploitant tire le retour d'expérience de la mise en route, la mise en service, d'un certain nombre de projets, par exemple, celui du silo 130 ?

Voilà, c'est tout un cadre de contrôles dans lequel, encore une fois, l'inspection sera présentée dans une petite brique très partielle mais c'est un cadre de contrôle qui se développe vis à vis de ces projets de reprise et de conditionnement des déchets anciens, et de démantèlement, qui revêtent pour l'ANS une importance en raison, finalement, de la quantité de matière radioactive mobilisable dans ces installations. J'ai terminé avec l'introduction et je laisse la parole à monsieur Simon.

M. SIMON.- Là, c'est effectivement plutôt une illustration de ce qu'évoquait monsieur Manchon à l'instant sur le cas d'une inspection, spécifique, des opérations de reprise et conditionnement de déchets qui portait sur le silo HAO et qui a été effectuée le 25/11/2020 par l'ASN.

A propos de la synthèse des thématiques qui ont été abordées au cours de cette journée d'inspection, généralement, les journées commencent effectivement par un point sur l'avancement des projets, et c'était le cas en l'occurrence, avec un regard justement attentif et vigilant sur le planning en vigueur, les prévisions et les difficultés rencontrées. Cela amène naturellement à faire un point sur l'avancement et le déroulement des essais en cours pour les opérations de démantèlement. Lors de cette journée du 25 novembre, il y avait eu en particulier un examen détaillé sur les essais du pont-procédé qui est un équipement important dans le cadre des opérations de démantèlement, donc de la cellule dite de cimentation et de la cellule de reprise. Cette inspection a aussi permis d'examiner l'organisation mise en place pour gérer le projet et faire un point sur le grément des équipes-projets puisque, effectivement, c'est un point-clé pour le bon avancement.

Les inspecteurs se sont rendus sur le terrain pour voir l'état des installations et effectuer des contrôles de terrain. Si l'on synthétise les principaux constats qui ont été opérés pendant cette inspection et qui sont par ailleurs détaillés dans le cadre de la lettre de suite de cette inspection, lettre de suite accessible sur le site internet de l'ASN, il était noté en premier lieu : une bonne traçabilité concernant les essais, donc une gestion satisfaisante des essais. En revanche, en l'occurrence et sans en faire une généralité, mais, effectivement, il y avait un retard important qui avait été mis en évidence par rapport au planning initial. Ce retard était lié en particulier à des éléments de contexte lié à la Covid mais aussi à des difficultés matérielles et à la nécessité de reprendre des essais sur certains équipements. Les constats de terrain ont aussi permis d'observer qu'il y avait, dans certaines salles à proximité du hall 127-3, des déchets encombrants qui étaient présents alors qu'ils n'étaient pas forcément destinés à être à cet endroit-là. Puis des dysfonctionnements ont été observés. Alors, un dysfonctionnement a été observé en sortie de zones contrôlée, donc sur les équipements de contrôle radiologique, sur une bonne de Dosicard. Voilà, en synthèse. Cette inspection, c'est

effectivement une inspection parmi un peu plus de 60 inspections qui ont été réalisées l'an dernier au sein de l'établissement Orano, et donc une part significative est consacrée au suivi, au contrôle des opérations de démantèlement et de reprise des déchets.

M. le Président.- Merci, monsieur Simon. Voilà le rôle important joué par l'ASN dans nos installations. Avez-vous des questions ?

M. ROUSSELET.- A propos du devenir des dissolvants ou des cuves de la cellule 932, est-ce que l'on sait ce que l'on a fait ? Est-ce que cela reste sur place ou cela va-t-il au CSA ? C'est donc la question du devenir de ces cuves métalliques.

À propos des boîtes à gants, vous vous rappelez probablement cette découverte d'environ 30 kilos de Pu (Plutonium) dans ATPu (Atelier de technologie plutonium), alors je sais que l'on a déjà un peu traité cela, mais vous avez avancé depuis dans le démantèlement des boîtes à gants, donc est-ce que vous avez des surprises ? Est-ce que vous avez retrouvé quelque part, sous certains châssis, du Pu ou pas ? Puisque, clairement, cela a été un problème très clairement identifié sur ATPu. Je voulais donc savoir si, sur le MAPu (Moyenne Activité Plutonium), c'était pareil ? Quid également du devenir des boues une fois réduites ? Aujourd'hui, existe-t-il une filière claire, une filière qui a été déterminée pour cela ?

S'agissant du silo 130, vous nous dites que, à un moment donné, vous avez eu quelque chose d'un peu particulier avec présence d'Aluminium. C'était d'ailleurs probablement, historiquement, en lien avec l'incendie du 6 janvier 1981. Avez-vous l'impression que vous allez en retrouver ? C'est à dire : pouvez-vous retrouver à nouveau cela ou est-ce parce que c'était très localisé et que vous savez que, finalement, le problème Aluminium est réglé ?

A propos de la liste des démantèlements, on avait une discussion à l'époque sur le démantèlement de l'émissaire de rejets anciens, sur l'ancien tuyau. Il reste 4,5 kilomètres de tuyaux enterrés. A l'époque, j'avais demandé quand est-ce qu'il serait inséré dans le démantèlement. J'ai retrouvé l'e-mail de Jean-Michel Romaric de l'époque qui nous disait que le dossier serait déposé en 2009 et que les travaux seraient faits en 2020. C'était théoriquement ce qui était dans le planning original puisque j'ai retrouvé son e-mail. Voilà, qu'advient-il de cette ancienne canalisation ?

M. LOY. A propos du silo 130, la question sur l'Aluminium : le sujet, l'événement, il est ponctuel. C'est un recyclage de déchets qui ont servi dans la qualification inactive des systèmes. Ce n'est pas lié à de l'Aluminium qui provient du silo. Cela aurait donc pu être évité et, cela, il faut le traiter mais cela ne remet pas en cause et cela ne provient pas du silo. Pour les boues, s'il s'agit des boues entreposées sur STE2 et dont on travaille la reprise, effectivement, la reprise qui est prévue avec centrifugation des boues et entreposage en étuis est une reprise qui vise, et c'est aussi ce que nous fixe l'ASN en premier objectif, à les transférer dans un entreposage plus sûr. En revanche, cette situation d'attente des boues dans des étuis est une situation intermédiaire et le conditionnement final, digne d'un stockage, n'est pas encore déterminé.

M. ROUSSELET.- Je me posais aussi la question sur les parties métalliques, sur les cuves, les dissolvants, quelle est la filière en somme ?

M. LAVANANT.- Les dissolvants deviennent des déchets. Déjà, il faut qu'ils ne soient plus des déchets secs, qu'ils soient bien filtrés et autres. Donc, après, cela rentre dans les filières

existantes aujourd'hui. Après, on a quelques filières qui sont encore en cours d'étude, notamment avec l'Andra. C'est ce que l'on appelle des déchets en attente de filière. On en a quelques-uns comme cela, effectivement. Mais sinon, par rapport à tout ce que l'on évacue, on parlait des cuves, des dômes, chaque déchet en fonction du contenant dans lequel il est mis, chaque déchet est caractérisé. On a un comptage qui est fait en fonction des spectres et de toute façon, pour nous, c'était une évacuation en ligne de ce que l'on démantèle, de ce que l'on produit en termes de déchets. Parce que, de toute façon, on arrêterait immédiatement notre activité. On n'a pas d'entreposage conséquent dans nos ateliers. Ils sont même relativement très limités. Pour nous, c'est un enjeu fort que cela sorte en ligne. Sinon, on s'arrête quasiment dans la foulée. Au bout d'un mois, on serait arrêté ou on réduirait très fortement notre activité.

M. ROUSSELET.- Je comprends qu'ils ne restent pas sur place mais, après, que deviennent-ils ? Vous les envoyez au CSA (Centre de Stockage de l'Aube) ou cela reste sur site ?

M. LAVANANT.- Non, cela part au CSA. Aujourd'hui, nous, on produit des déchets. On les envoie au conditionnement sur l'atelier AD2 du site où ils sont conditionnés, bétonnés, puis ils partent.

M. ROUSSELET.- C'était là la question, merci. Et s'agissant de la présence de PU, si vous pouvez nous dire ?

M. LAVANANT.- Alors sur le PU : aujourd'hui, toutes les boîtes à gants de ce que l'on appelait la partie voie sèche, PUO2, Oxyde de plutonium, tout est démantelé. Et on n'a pas eu de mauvaise surprise comme on a pu en avoir sur la TPU. Il reste quelques boîtes à gants, qui sont plutôt des boîtes à gants du laboratoire, ce que l'on appelle la voie humide, un procédé chimique. Et là, aujourd'hui, de tout ce que l'on démantèle, en tout cas, on n'a pas de mauvaise surprise constatée. Et je pense qu'il n'y a pas lieu d'en trouver sur cette partie-là.

M. ROUSSELET.- Et ma dernière question sur la canalisation ?

M. LAVANANT.- Je crois que c'est un joker pour moi. Je n'ai pas la date.

M. VARIN.- Je pense que l'on reviendra vers vous parce que c'est indiqué dans les plans de démantèlement mais je n'ai pas la date aujourd'hui. En revanche, j'ai bien noté la question.

M. le Président.- Vous avez noté qu'il a une bonne mémoire.

M. AUTRET.- J'ai déjà eu l'occasion de poser une question au tout départ mais ce n'était pas vraiment pris en compte : vous avez monté ce laboratoire pour le traitement de l'amiante contaminée, j'aurais bien aimé en savoir plus, pas forcément aujourd'hui puisque l'ordre du jour est très chargé. Quel traitement, quels exutoires surtout, et quel respect des règles en vigueur parce qu'il n'y a pas de délais de prescription pour l'amiante contrairement à la radioactivité qui a tendance à baisser ?

Sinon, merci pour le décryptage de l'unité de mesure du degré d'avancement des projets. Néanmoins, j'avais une question : dans ces statistiques, comment prenez-vous en compte la notion d'incertitude dans les calculs ? Je fais référence aux incertitudes qui sont liées en l'occurrence aux surprises. On en a vu quelques-unes, les caves de la herse et autres, qui sont tout un tas d'éléments qui viennent et qui peuvent être des éléments bloquants. Cela fait que, dans votre modèle de calcul, on pourra avoir un pourcentage très faible qui, en fait,

s'étale sur très longtemps et c'est la dernière question sur ce sujet : comment prenez-vous en compte justement ce dont parlait l'ASN, la notion du temps, dans les modèles et dans l'affichage des pourcentages ?

M. LAVANANT.- Je dirais que l'avancement des projets, c'est quelque chose de factuel en soi. En revanche, effectivement, s'agissant de tout ce qui reste à faire, il y a une incertitude et il y a des risques. Parfois, on a aussi des opportunités mais on a des risques. On a donc des plannings sans risque ou des plannings avec risques, en fonction de l'analyse qui est faite. On a chez nous des services spécialisés qui regardent cette notion d'analyse des risques par rapport à notre expérience, par rapport à notre certitude sur un certain nombre de choses, et on l'intègre dans nos plannings aujourd'hui. Mais ce que je montrais dans le tableau, là, en revanche, c'était un avancement physique à date, tel que c'est fait.

M. AUTRET.- C'est cela. Donc la question reste entière : comment est-ce que vous prenez en compte les incertitudes par rapport à vos propres Rex ?

M. LAVANANT.- On a toute une méthodologie

M. VARIN.- Il y a une méthode. Là, effectivement, cela nécessiterait des présentations spécifiques parce que, comme on vous l'a dit, on a des méthodes d'analyse de risques sur les projets. Cela nous permet d'identifier de potentiels aléas et on intègre donc ces risques-là dans les plannings. On prend en fait une marge que l'on a calculée et que l'on a mesurée.

M. AUTRET.- Si un jour, il y avait un trou dans l'emploi du temps des CLI, cela serait intéressant d'avoir une communication là-dessus.

M. le Président. C'est noté monsieur Autret.

Mme DRUEZ.- Une petite question par rapport aux quatre opérations qui n'ont pas reçu un début de commencement : est-ce que cela correspond aussi à des opérations plus complexes, que l'on a laissées plus en bas de tableau parce que l'on attend un retour d'expérience d'autres opérations ?

M. LAVANANT.- Non, ce n'est pas de la complexité. C'est juste un enclenchement de tâches, d'opérations les unes après les autres d'un point de vue logique de projets. On parlait tout à l'heure des boîtes à gants de la voie sèche du MA PU. Elles sont terminées depuis plus d'un an. Ce sont certainement parmi les opérations les plus complexes. Et pourtant, on a commencé par celles-là. Donc non, c'est vraiment un enclenchement de tâches, de projets.

M. VASTEL.- On a parlé de démantèlement et de retard dans le démantèlement, c'est ce qu'a dit l'ASN. Donc sur le silo 130, l'événement est en 1981, cela fait 40 ans. Sur la fosse Nord-Ouest ECH, c'est pareil, cela fait 40 ans que l'événement a eu lieu. On commence à faire quelque chose. Une des conséquences de ces retards, c'est que l'on est dans la zone Nord-Ouest et, en dessous, il y a le ru des Landes dans lequel on a trouvé une pollution au Plutonium et au Strontium. J'avais posé des questions à la dernière CLI sur les unités de mesure qui étaient en becquerels humides alors qu'elles devaient en becquerels secs, et je regardais dans la CLI de 2020 à laquelle Madame Héron dit : « L'intérêt d'utiliser des becquerels secs plutôt que des becquerels humides permet d'avoir des valeurs sur lesquelles on peut se baser de façon plus fiable ». Et à la dernière CLI, on m'a dit que c'est un sujet qu'on allait regarder et que vous reviendriez vers nous . Alors, je demande quand ?

Ensuite, j'avais interpellé l'ASN au sujet du non-classement de cet événement, de cette pollution. J'espère donc une réponse, pas aujourd'hui évidemment. Et puis je continue sur ce qu'avait dit l'ASN : « l'instruction est en cours. Une fois qu'elle sera à un stade avancé, cette décision sera préparée et mise à la consultation du public ». Cela, c'était en 2018. On est en 2021 et il n'y a toujours rien. Donc, où en sommes-nous ? J'aimerais avoir des réponses, pas forcément aujourd'hui, mais que le dossier avance.

M. le Président.- Merci monsieur Vastel. C'était une relance. Monsieur manchon, une remarque ?

M. MANCHON.- Sur la partie concernant le classement de l'événement, l'exploitant s'est positionné - alors peut être que l'exploitant voudra en dire aussi deux mots - sur l'origine de cet événement et le fait que la contamination qui a été détectée provienne d'événements anciens qui ont été déclarés de ce fait à l'ASN. Si on prend l'exemple de l'incendie du silo 130 : alors la réglementation a évolué depuis. On ne parlait peut-être pas forcément à l'époque d'événements significatifs tel qu'on l'entend aujourd'hui, avec le processus administratif. En tout état de cause, l'ASN a été informée à l'époque de cet événement et, dans cette logique-là, il n'y a pas de redéclaration annuelle à chaque fois qu'il y a des mesures, d'événements significatifs à chaque fois que l'on mesure à nouveau de la contamination. Et, en l'occurrence, les analyses qui avait été réalisées par l'IRSN sur le ru des Landes, en 2016 ou 2017, avaient montré que la contamination détectée s'inscrivait dans un historique de contamination, une surveillance autour du site, qui n'était pas significativement différent de ce qui avait été mesuré les années précédentes. En ce sens, cela rejoint la position qui a été tenue par l'exploitant, celle de ne pas déclarer de nouvel événement au sujet de cette pollution.

Quant à l'instruction du plan de gestion des terres proposée par l'exploitant, elle n'est pas du tout à l'arrêt. On en est toujours au même stade. On attend toujours une décision. Enfin, l'exploitant attend toujours une décision de la Préfecture à ce sujet. Bien sûr, le sujet est parallèlement en cours d'instruction par les services de l'ASN. Nous prendrons la décision au plus tôt, une fois que le sujet sera instruit. Ce n'est donc pas du tout un sujet qui est à l'arrêt. Il est bien en cours d'instruction, il est bien en visibilité chez nous.

M. le Président.- Merci, monsieur Manchon. Avez-vous d'autres questions sur le démantèlement ? Non ? Très bien. Je vous propose de passer au point suivant en précisant que, à ma demande, l'exploitant accepte que nous reportions à une prochaine CLI le bilan 2020 et les perspectives 2021, pour nous permettre d'engager plus rapidement le sujet de la piscine. Je vois que nos représentants d'EDF ont patiemment assisté à l'ensemble de la CLI. Donc, si vous êtes d'accord, on va traiter le point du décret du 15 décembre 2020 et puis on passera le bilan et les perspectives lors de la prochaine CLI.

7. PARUTION DU DECRET NUMERO 2020-1593 DU 15 DECEMBRE 2020 AUTORISANT LA SOCIETE ORANO RECYCLAGE A PRENDRE EN CHARGE L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE ACTUELLEMENT EXPLOITEES PAR LA SOCIETE ORANO CYCLE SUR LE SITE DE LA HAGUE ET L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE

ACTUELLEMENT EXPLOITEE PAR LA SOCIETE ORANO CYCLE SUR LE SITE DE MARCOULE (DEPARTEMENT DU GARD).

M. le Président.- Monsieur Varin, je vous donne la parole pour quelques explications concernant ce fameux décret qui autorise la société Orano Recyclage à prendre en charge l'exploitation des installations, le nouveau procédé de prise en charge des installations de La Hague et Marcoule.

M. VARIN. - Je vais expliquer le contexte de cette évolution de la structure juridique du Groupe qui a conduit effectivement à ce que nous soyons autorisés à changer d'exploitant nucléaire. Alors d'un côté pour les sites de Melox et La Hague, puisque c'est maintenant la société Recyclage qui assure l'exploitation de ces deux établissements, mais il faut aussi savoir que dans ce décret, il y a également une évolution puisque c'est la société Orano Chimie/Enrichissement qui prend l'exploitation des sites de Tricastin et Malvési. Je vais vous expliquer l'évolution de la structure juridique qui a conduit à cette évolution réglementaire traduite par ce décret.

L'objectif de cette évolution de la structure juridique du groupe Orano, finalement, elle s'inscrit dans une démarche qui a été initiée dès 2015 d'une évolution de la structure du Groupe en ayant pour objectif d'avoir une organisation de la société qui soit plus lisible et qui aligne systématiquement la notion de structure juridique et d'activités opérationnelles. Vous verrez dans un schéma tout à l'heure l'évolution qui apporte cette clarté. L'important, c'est que, finalement, cette évolution d'organisation permet une meilleure visibilité en interne et en externe de notre organisation. Ce qu'il est important de noter dans cette évolution juridique, c'est finalement trois points-clés : d'abord, cette évolution juridique n'a pas induit d'évolution des effectifs. Les organisations opérationnelles, sur le fond, n'ont pas évolué. Les gens n'ont pas évolué en termes de localisation géographique et de contenu des postes. Nous avons également maintenu les statuts collectifs qui étaient issus des accords des entreprises de Société Orano Cycle. Ces statuts collectifs ont été transférés dans les nouvelles sociétés et ont fait l'objet de nouveaux accords dans les nouvelles sociétés Orano Recyclage d'une part, ce qui concerne La Hague en particulier mais aussi Orano Chimie/Enrichissement pour les établissements de Tricastin et de Malvési.

Je crois que c'est juste sur un schéma que l'on a cette capacité à comprendre cette évolution juridique. Au 1^{er} janvier 2020, vous aviez indiquée ici déjà une structure spécifique pour toutes les entités centrales du Groupe. Vous aviez une entité juridique spécifique pour les activités de mines. Vous aviez une entité Orano Cycle qui incluait un certain nombre d'activités, Chimie/Enrichissement, recyclage, tout ce qui était emballage, démantèlement et services, et une entité juridique en charge de l'ingénierie et de la gestion de projets. L'évolution de la structure juridique a conduit finalement à transférer dans de nouvelles entités juridiques les activités Chimie/Enrichissement, dans ce que l'on appelle maintenant Orano CE, Chimie/Enrichissement. Les activités Recyclage dans la nouvelle entité juridique Recyclage, Orano R. Cela a conduit à avoir une entité juridique dédiée sur tout ce qui est transport et emballage. Et, finalement, l'entité juridique Orano Cycle est centrée sur les activités Démantèlement et Services, et on retrouve l'entité existant initialement qui était l'entité de Gestion de projets.

Ce décret formalise donc l'évolution de la structure juridique et il permet donc à l'entité Orano Recyclage, ici, de devenir exploitant nucléaire des entités de Melox et de La Hague. Mais, et j'insiste bien, dans cette évolution, cela ne change pas la mission des gens ni la localisation. Vous voyez que l'objectif est d'avoir une lisibilité plus claire avec une bijection entre la notion d'entité juridique et d'activité. Voilà le contenu et le pourquoi de cette évolution qui ont été traduites dans le décret. Je crois qu'à l'issue de la présentation, l'ASN a un point complémentaire.

M. MANCHON.- On souhaitait apporter quelques éclaircissements du point de vue de l'ASN, notamment sur l'avis qui a été rendu sur les différents projets de décrets. Je ne reviens pas forcément sur ce premier slide, qui était bien mieux expliqué par monsieur Varin que je ne pourrais le faire moi-même, et concernant les nouvelles structures. Simplement, d'un point de vue administratif, ce changement d'exploitant s'inscrit finalement dans une procédure de changement du décret, donc vraiment des principes fondamentaux de l'autorisation de création de l'installation.

Deux demandes ont été déposées : l'une pour Orano Recyclage qui nous intéressera aujourd'hui et une autre Orano Chimie/Enrichissement. Les deux ont été instruites conjointement. Dans ces procédures de changement d'exploitant, qu'est-ce qui est finalement regardé par l'ASN dans son instruction ? Le premier point regardé, c'est ce que l'on appelle les capacités techniques et financières du nouvel exploitant à assurer finalement ce rôle d'exploitation de l'installation. Alors, en termes de capacité technique, si on garde les mêmes agents, comme il a été expliqué précédemment, on s'assure que l'organisation reste la même mais, globalement, cela peut répondre à l'objectif. En revanche, en termes de capacité financière, quand on change la structure juridique, il faut s'assurer que le nouvel exploitant, qui sera maintenant Orano Recyclage, a les moyens financiers d'assurer l'exploitation de son installation pendant toutes les phases de vie. Cela peut donc aller sur des échelles de temps longues et c'est donc ce qui a été regardé par les chargés d'affaires qui ont instruit le dossier. Dans ce cadre, l'ASN a eu également des échanges avec l'agence de participations de l'État, qui est actionnaire du Groupe Orano, notamment pour décrypter la structure juridique et bien comprendre l'articulation et le financement qui sera accordé aux différentes entités.

Saisie par le ministère, l'ASN a rendu un avis favorable sur le projet de décret, dont l'un des deux décrets relatifs à Orano Recyclage, avec une réserve sur laquelle je reviendrai, et c'est l'objectif de ma présentation. Je reviendrai sur cette réserve qui consiste à une demande de dérogation au principe de responsabilité opérationnelle. Pour ce qui concerne le changement d'exploitant, stricto sensu, suite à cet avis favorable de l'ASN, un décret a été finalement signé et publié. Aujourd'hui, Orano Recyclage est donc l'exploitant des installations du site de La Hague.

Concernant cette réserve de l'ASN, il faut rentrer peut-être un petit peu plus dans le détail et dans la mécanique telle qu'elle a été présentée. Il y a donc la création de cette nouvelle entité Orano DEM, qui était finalement anciennement une Direction de l'exploitant Orano Cycle. Cette société Orano DEM, qui reste une filiale à 100% de la société Orano, sera dans l'organisation qui est définie, l'exploitant d'un certain nombre d'installations, notamment les installations qui sont en démantèlement avec le transfert des personnels. Ces personnels d'Orano DEM exploitent aujourd'hui une installation dont Orano Recyclage est formellement

l'exploitant. On a finalement une nouvelle relation de sous-traitance dans l'exploitation de l'installation où des personnels d'Orano DEM ne sont plus l'exploitant comme c'était le cas précédemment, l'exploitant d'Orano Cycle.

Pour aller plus loin dans les explications, il est nécessaire de revenir un peu sur le cadre réglementaire de la sous-traitance dans les installations nucléaires. Il faut savoir que le recours à des prestataires et à des sous-traitants est très encadré par le code de l'environnement. Il y a donc des dispositions très précises qui ont été introduites. Alors, elles sont plutôt nouvelles. Elles ont été introduites par décret au cours de l'année 2016 et ont été codifiées ensuite dans le code de l'environnement. Ce sont les fameux article 580 et quelques avec un tiret. Les deux articles en questions : le 593-10 indique que l'exploitant exploite son installation, qu'il ne peut pas confier ce que l'on appelle la responsabilité opérationnelle et le contrôle à un intervenant extérieur avec, néanmoins, la possibilité de solliciter l'ASN dans certains cas dûment justifiés vis-à-vis de plus-value pour la protection des personnes et de l'environnement, la possibilité de solliciter l'ASN pour obtenir une dérogation à ce principe de responsabilité opérationnelle de l'exploitant qui veut qu'un exploitant assure entièrement la conduite, le contrôle et l'exploitation de son installation. Compte tenu de cette nouvelle relation de sous-traitance, avec la création de cette société Orano DEM, l'ASN a donc émis une réserve dans son avis qui invite le groupe Orano à nous déposer une demande de dérogation à sa responsabilité opérationnelle dans l'exploitation d'un certain nombre d'ateliers, tel que le prévoit le code de l'environnement. Cette demande de dérogation a été déposée par le groupe Orano à la fin de l'année 2020 et elle est en cours d'instruction par l'ASN qui se prononcera au cours de cette année s'agissant du caractère acceptable, ou non, de cette dérogation. Encore une fois, elle ne doit être justifiée qu'en termes de plus-value pour la protection des personnes et pour l'environnement. C'était tout pour les compléments que je souhaitais apporter de la part de l'ASN.

M. le Président.- Merci monsieur Manchon pour ces précisions. Avez-vous des remarques ?

M. LAFFITTE.- Pouvez-vous apporter quelques précisions sur le capital social de la nouvelle société parce que j'ai vu que le capital social d'Orano Cycle représentait environ 300 millions d'euros alors que le capital social d'Orano Recyclage ne serait que de 25 millions. Est-ce que vous confirmez ces chiffres-là ? Je suis étonné qu'Orano Recyclage n'ait un capital social que de 25 millions d'euros étant donné l'importance de la société.

M. VARIN.- Je vais être très transparent avec vous. Je suis plutôt un homme de sûreté qu'un homme d'analyse des structures juridiques détaillées. Ce que je peux vous dire, sans forcément répondre sur la valeur chiffrée que vous venez d'annoncer : les structures juridiques qui ont été structurées, qui ont été définies, l'ont été avec ce que l'on appelle les apports. C'est-à-dire que chaque entité juridique a été créée avec ce que l'on appelle (rupture son) les apports d'actifs et de passifs qui venaient d'Orano Recyclage et qui correspondaient en fait aux activités qui sont reprises par les différentes entités juridiques, que ce soit recyclage d'un côté ou Chimie/Enrichissement de l'autre. L'ensemble des apports, que ce soient les apports matériels ou en personnels, ont permis de garantir que l'on a bien les capacités financières et techniques pour assurer notre responsabilité en tant que nouveaux exploitants.

Ensuite, vous répondre sur la valorisation, à propos de ce que vous venez d'annoncer aujourd'hui, je ne suis pas capable de le faire en séance parce que je n'ai pas cette compétence. Mais je reviendrai vers vous pour vous le justifier.

M. le Président.- merci monsieur Varin.

M. LEGOUIX.- J'ai plusieurs remarques ou plusieurs questions. Historiquement, le décret de création de Cogema incluait un certain nombre d'obligations et de responsabilités de la Société et, en particulier, des missions, notamment de gardiennage de la matière radioactive qui, dans la rédaction initiale de ce décret, s'apparentent à une espèce de mission de service public pour la nation. C'est Cogema qui était en charge de garder les matières radioactives. Cogema est devenu Areva NC dans les années 2000, je ne me souviens plus de la date exacte, mais Areva NC a inclus l'intégralité des INB de Cogema et, donc, on pouvait comprendre qu'Areva NC portait donc ses missions de service public de gardiennage de la matière. Ensuite on a eu Orano Recyclage qui, elle-même, a repris exactement le même périmètre. On pouvait donc, là encore, penser qu'il y avait continuité dans ces missions de gardiennage de la matière. En revanche, là, arrive une étape nouvelle puisque Orano Cycle se partage en trois. Orano Cycle devient Orano DEM et de nouvelles entités sont créées comme cela a été présenté : Orano Recyclage, globalement, pour La Hague et Melox et Orano Chimie/Enrichissement pour le Tricastin et Malvési. En revanche, j'aimerais connaître comment s'est réparti ce qui était contenu dans le décret de création de Cogema, notamment en termes de responsabilité de gardiennage de la matière et en termes d'obligation dans les trois morceaux qui héritent de Cogema, entre Orano Recyclage, Orano Chimie/Enrichissement et Orano DEM ?

M. VARIN.- Je vous répondrai sur une logique réglementaire très simple. C'est que, associé à la notion d'exploitant nucléaire, il y a aussi effectivement la notion de responsabilité vis-à-vis des matières nucléaires et, forcément, chaque entité a repris dans son périmètre les matières qui lui étaient affectées. Il n'y a donc pas aujourd'hui de vide dans l'évolution de l'organisation du Groupe. Chacun, aujourd'hui, est responsable des matières qui lui sont affectées, et cela a été traité dans le cas de cette évolution d'organisation.

M. le Président.- Merci monsieur Varin ...

M. LEGOUIX.- ... Cela, c'était donc le premier point. Je n'ai pas terminé. C'est une question, je peux l'entendre, mais cela va mieux en l'écrivant puisque cette question déjà posée n'avait pas eu de réponse jusqu'à présent.

Ensuite, il y a un deuxième sujet : c'est relatif à la réserve qu'a l'ASN puisqu'on l'a bien compris, pour l'ex-Direction des opérations de fin de cycle d'établissement de la Hague, où il subsiste de l'exploitation, notamment d'évaporateur de traitement d'effluents, ce sont des personnels qui sont Orano DEM qui les exploitent alors que l'installation a été confiée au nouvel exploitant nucléaire qui est Orano Recyclage. Donc, si j'entends bien ce que nous a dit l'ASN, il y a interdiction pour un exploitant nucléaire de confier la responsabilité opérationnelle de l'exploitation à une tierce partie et donc est en cours d'instruction une demande auprès de l'ASN pour que ce soit possible. Cette déclaration est en cours d'instruction. On en déduit donc logiquement qu'elle n'a pas abouti et, néanmoins, l'exploitant a déployé son organisation nouvelle depuis le premier janvier. Je trouve cela quand même un peu fort que l'on soit en infraction avec le code de l'environnement et que

l'on ne respecte pas l'article L-593-10 puisque la dérogation n'est pas obtenue à ce jour. Et on ne peut pas préjuger qu'elle soit ou non validée. Cela interpelle quelque part. Par ailleurs, j'aimerais, en complément, parce que cela un lien, connaître la nature - dans la présentation de l'ASN, on parle d'une relation de sous-traitance, donc entre Orano Recyclage, nouvel exploitant nucléaire, et Orano DEM qui exploite de manière opérationnelle, notamment les évaporateurs d'UP2 400 - j'aimerais connaître la nature de cette relation de sous-traitance. Existe-t-il un contrat et quelle en est la nature ? Est-ce un contrat d'opérateur industriel ? Parce que, pratiquement, on est en situation de prêt de main d'œuvre d'Orano DEM vers Orano Recyclage, prêt de main d'œuvre qui peut être licite pour autant qu'ils respectent les dispositions du code de travail sur le prêt de main d'œuvre.

M. le Président.- Monsieur Legoux, on a bien compris votre intervention, la nature de votre intervention. Je rappelle que la CLI est là pour représenter la population et non pas pour se mêler d'une relation de travail au sein de l'établissement.

M. LEGOUIX.- Il ne s'agit pas de relation de travail ...

M. le Président.- ... Vous avez souligné à plusieurs reprises le code du travail. Je vais demander ...

M. LEGOUIX.- ... J'entends, j'entends. Néanmoins, ma question initiale ...

M. le Président.- ... On a bien compris.

M. LEGOUIX.- ... est relative à l'intervention de l'ASN qui a exposé le code de l'environnement et cela intéresse la population ...

M. le Président.- ... Oui, le code de l'environnement, oui. ...

M. LEGOUIX.- ... Et donc là, on nous expose qu'on ne le respecte pas. Je suis troublé.

M. MANCHON.- L'ASN a émis un avis favorable, donc la question a été étudiée. Mais c'est un avis avec réserve. Donc, effectivement, il y a une régularisation à opérer et c'est en ce sens qu'elle a finalement invité l'exploitant à déposer un dossier, dossier qui a été déposé à la fin de l'année dernière et qui est, aujourd'hui, effectivement, en cours d'instruction. Donc, oui, il y a une instruction qui est en cours sur le sujet.

M. LEGOUIX.- J'entends mais quand bien même on sait conduire, on ne prend pas le volant avant d'avoir le permis.

M. VARIN.- Tout d'abord, je voudrais rappeler, et je l'ai dit tout à l'heure : aujourd'hui, l'ensemble des acteurs qui sont sur ces activités sont les mêmes aujourd'hui qu'hier. On a donc les mêmes compétences et les mêmes personnes. Je voudrais quand même rappeler ce point. On assure bien notre responsabilité d'exploitant nucléaire puisque, dans l'organisation de la partie démantèlement, on a bien des équipes, chefs d'installation Orano Recyclage, qui ont, avec le chef d'installation, des équipes de surveillance pour justement bien vérifier les activités qui sont assurées par les personnels de l'entité Orano DEM. Et cette organisation que l'on a mise en place sur ce périmètre, elle est équivalente dans les principes parce qu'on l'a déjà mis en place il y a plusieurs années sur d'autres périmètres du site, comme sur AD2, Ateliers de compactage de Déchets.

On est dans des schémas organisationnels qui existent et, aujourd'hui, on est avec des équipes composées des mêmes personnes avec les mêmes compétences. Et on assure bien

notre responsabilité au travers de l'organisation qui a été mise en place avec le chef d'installation, les équipes Support du site Orano Recyclage qui apportent un soutien au chef d'installation. Et on n'a pas du tout impacté également notre organisation de gestion de crise.

M. LEGOUIX.- J'entends bien ce que vous dites monsieur Varin et je partage. C'est juste que, pour les exemples que vous citez déjà existants, notamment d'AD2, il y a un contrat d'opérateur industriel. Donc, ma question était : quelle est la nature de ce contrat qui induit selon l'ASN une relation de sous-traitance ?

M. VARIN.- On est dans la même logique que celle que j'évoquais tout à l'heure avec AD2. On est dans une logique d'opérateur industriel.

M. LAVANANT.- Avec un contrat.

M. le Président.- Monsieur Autret ?

M. LEGOUIX.- D'opérateur industriel, c'est bien cela ?

M. le Président.- Monsieur Autret ?

M. AUTRET.- Cela va être une manière de ramener la question à une question plus société civile. On voit donc que c'est Orano DEM qui est « sous-traité » quelque part. Or, il se trouve que le démantèlement, c'est quand même quelque part générateur de situation particulièrement dosantes. J'avais une question tout à fait triviale puisque l'on dit à chaque fois que le personnel est re-cloné dans la nouvelle entreprise qui est créée : étant donné la durée d'établissement des projets par les industriels d'une manière générale, et qui a été soulevée par l'ASN, j'aurais voulu connaître la moyenne d'âge des personnels à date ?

M. VARIN.- Je voudrais quand même aussi rappeler un principe que je n'ai peut-être pas évoqué tout à l'heure : quand on a voulu créer cette évolution d'organisation, les structures juridiques, on a voulu finalement avoir une entité Orano Cycle, qui s'appelle aujourd'hui Orano DEM, qui soit bien spécialisée dans le démantèlement. C'est à dire que, aujourd'hui, on en fait aussi un axe majeur de notre activité et notre développement. C'est important d'avoir dans une même entité l'ensemble des structures et des personnels qui participent aux activités de démantèlement, ne serait-ce que pour bénéficier du retour d'expérience et de développement de nouvelles techniques dans ce domaine. C'est donc là un point fort quand même. Dans cette évolution de l'organisation, on a créé une structure Orano DEM qui, aujourd'hui, rassemble tous nos spécialistes, et donc on pérennise cette activité sur le long terme.

Alors, aujourd'hui, je ne saurais pas répondre à votre pyramide des âges en séance. Néanmoins, on a aujourd'hui une gestion des compétences qui est très structurée au niveau d'Orano et, justement, l'objectif d'avoir une entité juridique dédiée au démantèlement, c'est d'avoir une entité juridique dont la priorité principale va être celle de gérer la compétence sur le long terme dans ce domaine. On se structure donc bien, avec des outils, pour gérer la compétence sur le long terme. Vous avez également évoqué le sujet de la dosimétrie, et ce sujet a été finalement sous-jacent dans votre intervention, et c'est l'un des points forts de nos activités aujourd'hui. Nous attaquons les opérations de démantèlement, qui sont des opérations complexes, depuis de nombreuses années, et on s'aperçoit aujourd'hui que l'on a

une parfaite maîtrise du niveau d'exposition des personnels, en particulier ceux qui sont dédiés à ces activités.

M. le Président.- Merci monsieur Varin. Juste une dernière question parce que, sinon, on ne va pas parler de piscine. Allez-y monsieur Rousselet.

M. ROUSSELET.- Je reviens un peu sur la première question qui a été posée par monsieur Legoux à propos de la santé financière de cette partie-là. Si l'on prend les rapports annuels, les rapports financiers d'Orano de l'année dernière, d'il y a deux ans, on voit très, très bien que ce qui rapportait de l'argent, c'était clairement l'amont. C'était la vente de combustible, etc. On sait maintenant où l'on en est, cela continue. Simplement, sur Laval, on avait un bilan déficitaire, même très déficitaire. C'était présenté dans chacun des bilans. Je m'interroge donc : comment est-il possible que Orano La Hague et Orano Melox, ensemble, qui actuellement présentent tous les deux des bilans déficitaires, peuvent garantir une situation sur les années qui viennent ? Je suis un peu surpris surtout que Melox - alors cela devait figurer dans le point que l'on a reporté à la prochaine fois - mais bon, il y a des grosses difficultés actuellement sur Melox. Il y a donc quand même une vraie question : comment l'ASN, aujourd'hui, peut-elle avaliser alors qu'elle n'a pas de service compétent sur les questions financières - puisque je rappelle quand même qu'ils n'ont pas du tout cette habilitation en temps normal ? Comment peut-elle donner un avis positif sur une situation financière qu'il suffit de lire ? C'est dans le domaine public. On peut s'apercevoir que, si vous cumulez Melox et La Hague, vous voyez très bien que l'on est sur des bilans déficitaires depuis plusieurs années. La question est simple : comment peut-on imaginer que cela perdure dans le temps sans les apports financiers qui étaient rééquilibrées grâce à l'amont ?

M. MANCHON.- Je propose de laisser l'exploitant répondre quand même sur la pérennité financière de son entreprise et puis, après, je répondrai précisément à votre interrogation sur les compétences de l'ASN pour l'instruction.

M. VARIN.- Aujourd'hui, dans la structuration juridique nouvelle qui a été créée, l'objectif, c'est qu'effectivement chaque activité industrielle soit alignée par rapport à son compte de résultat. Cela n'était pas forcément le cas initialement puisque l'on avait Orano Cycle qui rassemblait différentes activités. Là, il y a une meilleure logique et cela facilite même notre suivi budgétaire et comptable d'avoir une structuration de ce type. Aujourd'hui, on n'a pas d'inquiétude sur notre pérennité. Et je rappelle quand même que, sur la partie qui permet de valider un changement d'exploitant, c'est que le nouvel exploitant ait aussi les capacités financières de gérer à terme le démantèlement. Et donc, tout ceci a été regardé. C'est à dire : l'ensemble des provisions de fin de cycle qui lui permet de garantir sa responsabilité sur le long terme a été affecté à chaque entité juridique. Cela a également été bien vérifié. Il n'y a pas de sujet sur la couverture, en particulier, de nos obligations de fin de cycle.

M. ROUSSELET.- D'accord, et bien on le verra au prochain bilan.

M. MANCHON.- En ce qui concerne les compétences sur cette thématique, il faut savoir que les capacités techniques et financières d'un exploitant, c'est l'une des pièces importantes lors de la création d'une installation nucléaire de base. Et ce sont des choses que l'on a l'habitude de regarder. Ce n'est pas le premier changement d'exploitant. Alors, effectivement, ce n'est peut-être pas le cœur de notre activité, et je suis d'accord avec ce que disait monsieur Varin, qui est aussi plutôt dans la sûreté et la protection de

l'environnement, pour autant, ce n'est pas du jamais vu. Ce type de dossiers, on l'a déjà instruit et, donc, on a toutes les compétences en interne pour s'intéresser finalement à ce type de sujets et donner un avis positif sur la capacité technique et financière du nouvel exploitant quant à exploiter son installation.

M. ROUSSELET.- S'agissant de la capacité technique, il n'y a pas de discussion. S'agissant de la capacité financière, j'ai posé la question à l'époque de Pierre Franck Chevet et je l'ai reposée à Doroszczuk et il dit : nous n'avons pas en interne les compétences d'évaluation financière. Nous n'avons pas de service pour cela. Pourquoi disais-je cela ? Parce que, souvent, ce sont les lettres de suite, tout le monde a vu à la fin ... dans des conditions économiques acceptables. On voit donc bien que ce critère économique rentre en compte. C'est logique et normal sauf que l'ASN, aujourd'hui, n'a aucune capacité de faire cette évaluation. En clair, les exploitants font leur évaluation et vous regardez à la louche, c'est le terme qui a été utilisé à plusieurs reprises, « à la louche » si cela va. Moi, je n'ai pas regardé à la louche, j'ai juste regardé les comptes des dernières années. Je ne comprends pas comment, aujourd'hui, l'ASN peut dire que c'est bon alors qu'il y a des bilans financiers extrêmement simples, extrêmement clairs, qui montrent qu'il n'y a pas cette capacité financière.

M. MANCHON.- Après, c'est votre avis et, très honnêtement, il ne rend pas grâce au travail d'instruction qui a été réalisé sur ce dossier.

M. le Président.- Merci monsieur Manchon. Je comprends que ce sujet passionne légitimement les membres de notre commission. Je ne le conteste pas. Je crois que toutes les questions ont été posées. On continuera donc à suivre de près cette réorganisation mais je crois qu'il est maintenant temps de passer au sujet de l'implantation de la nouvelle piscine d'entreposage sur le site de La Hague.

8. POINT SUR LE DOSSIER DE L'ETUDE DE FAISABILITE DE L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE PISCINE D'ENTREPOSAGE POUR LES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES USES.

M. le Président.- Je remercie messieurs Giraux et Michel de leur présence ici et de leur patience pour avoir attendu la fin de notre présentation. Le temps que vous vous installez, je vais donner la parole madame Krimi qui souhaite intervenir sur ce sujet et qui a une contrainte horaire. Vous avez la parole Madame la Députée.

Mme KRIMI.- Merci beaucoup Monsieur le Président. Par avance, toutes mes excuses à nos partenaires, à tous mes collègues, au sujet de mon emploi du temps un peu pressé ce matin. Deux points. En juin 2018, nous avons, avec ma collègue de l'époque Barbara Pompili, ministre actuelle, rédigé un rapport en commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires. Nous avons rédigé 33 préconisations. Alors, je comprends que toutes les préconisations ne parlent pas à notre exploitant EDF aujourd'hui parce que nous sommes allées de la lutte contre les risques, de l'expertise, le renforcement du rôle de l'ASN et des financements de l'ASN. D'ailleurs, nous avons parlé des sujets et nous avons détaillé des préconisations qui vont dans le sens de quelques débats que nous avons eus en début

de notre séance : le remplacement des plans actuels d'évacuation des populations, souvent limités aux populations les plus directes.

Mais, dans une 3^{ème} partie, nous avons détaillé et repensé la gestion des combustibles. Nous avons donc précisé quatre préconisations. Je tiens à dire que je n'étais pas d'accord avec les préconisations 16 et 19 mais je pense que, sur les deux autres préconisations, nous pouvons regarder de près en tout cas ce que les parlementaires ont pu présenter en recommandation.

Le 2^{ème} et dernier point avant de vous quitter : j'ai cru comprendre que la CNDP, la Commission Nationale des Débats Publics va rendre un avis en mars pour nous préciser si nous avons un débat public habituel ou si nous avons plutôt une enquête ou des questionnaires en ligne par rapport à notre piscine. J'aurais aimé avoir l'avis de la salle sur les débats publics parce que j'en ai fait quelques-uns depuis 3 ans et demi. En général vous avez le préfet, la députée, le sénateur. Tout le monde est beau, tout le monde est parfait, sauf que l'on a toujours les convaincus ou ceux qui sont contre. Moi, je me pose souvent la question de l'agilité, de la capacité de ces grands débats à toucher réellement le grand nombre. Encore une fois, mon avis est nuancé sur la première et la seconde décision de la CNDP. Je sais aussi que cela va être tenu juste après les élections départementales et régionales pour ne pas biaiser un petit peu le débat et que cela ne devienne pas un sujet politicard. En tout cas, je voulais avoir l'éclairage de notre commission et s'il est possible de porter un avis à la CNDP. Encore une fois, je le dis en toute transparence : je n'ai pas un avis sur le sujet. Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Madame la Députée. Monsieur Giraux, vous avez la parole pour votre présentation.

M. GIRAUX.- Bonjour à tous. Merci Monsieur le Président de nous avoir invités, justement pour pouvoir présenter cette information sur le projet de piscine. En effet, c'est un moment important pour ce projet.

Tout d'abord, ce que je propose de faire, c'est rappeler quelques éléments de contexte en termes de besoins. Il faut avoir en tête que le combustible utilisé déchargé des centrales nucléaires représente à peu près 1200 tonnes par an. Ce combustible utilisé est entreposé dans les bâtiments combustible des réacteurs dans un premier temps puis il est transporté vers les piscines de la Hague. Chaque année, on a à peu près 9/10^{ème} de ce combustible utilisé qui est retraité et il y a à peu près 1/10^{ème} qui n'est pas retraité. Alors pourquoi ce 10^{ème} n'est pas retraité ? Parce que c'est du combustible utilisé qui est déjà issu de matières issues d'un premier traitement, et donc les procédés de traitement d'aujourd'hui ne sont pas encore opérationnels. Ce 10^{ème}-là, il est appelé à être entreposé de manière durable. Et justement, l'objet de la piscine d'entreposage, c'est bien d'entreposer ces combustibles sur une durée longue, c'est à dire qui peut aller jusqu'à une centaine d'années.

Puis, par ailleurs, compte tenu du décalage justement entre la quantité de combustibles utilisés déchargée chaque année et la quantité de combustibles utilisés traitée chaque année, vous avez à peu près 100 tonnes par an de plus de combustibles utilisés à entreposer. Vous avez donc aussi un enjeu de besoin de capacités supplémentaires d'entreposage. Voilà les raisons de cette piscine.

C'est un projet qui ne date pas d'aujourd'hui. En 2015, EDF avait présenté à l'ASN son intention de développer cet entreposage. En 2017, EDF a préparé un dossier d'options de sûreté parce qu'EDF a engagé du coup des études de conception. Elle a présenté un dossier d'options de sûreté qui a été instruit par l'IRSN et l'ASN. L'ASN a rendu un avis positif sur les options de conception en juillet 2019. Cela, c'est un jalon important pour le projet. Un autre jalon important a eu lieu en 2019 : le débat public sur le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs puisque, lors de ce débat public, le sujet de l'entreposage de combustibles usés, et donc le sujet de la piscine, ont été une thématique traitée, avec notamment des éléments sur la confirmation du besoin d'entreposage et puis aussi des débats sur les solutions techniques. C'est à dire, notamment, entreposage sous eau versus entreposage à sec. A l'issue du débat et à l'issue de tous ces échanges, ce qu'il en est sorti : compte tenu de la situation en France et compte tenu du besoin d'un entreposage de longue durée, on avait besoin de cet entreposage sous eau. C'était une solution d'entreposage sous eau qui était pertinente pour répondre aux besoins que j'ai présentés au début.

Plus concrètement, cela s'est traduit par une décision en février 2020 des maîtres d'ouvrage du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, c'est à dire le ministère de la Transition Écologique, et aussi à l'époque, l'ASN : Ils ont pris la décision de demander à EDF de poursuivre ses travaux de mise en œuvre de cette piscine. Du coup, ce sont des jalons importants parce que, là, cela pose les bases pour EDF afin de pouvoir engager la suite du processus. Cela va être notamment la saisine qui a été évoquée à l'instant, la saisine de la commission nationale du débat public sur le projet.

Avant d'aller sur cette étape de saisine, je propose quelques éléments de description de l'installation, ces caractéristiques. S'agissant de sa fonction, je l'ai évoquée : entreposer les combustibles usés qui ne sont pas appelés à être traités dans un proche avenir. Ce sont donc les MOX usés, les URE (Uranium de Retraitement Enrichi) usés et puis aussi quelques RNR (Réacteur à Neutrons Rapides). La durée prévisionnelle d'exploitation, c'est une centaine d'années. Alors, ce qui est décidé pour nous, c'est de construire dans un premier temps un premier bassin d'une capacité de 6500 tonnes. Cela représente donc à peu près 13 000 assemblages. Et puis, de préparer aussi les dispositions techniques pour pouvoir compléter l'installation ultérieurement d'un 2ème bassin.

EDF est maître d'ouvrage du projet et a donc présenté à ce titre-là le dossier d'options de sûreté. En termes d'options de sûreté, quelques éléments : bien sûr, on a pris en compte les référentiels les plus récents. Cela amène notamment à avoir du génie civil renforcé. Le génie civil, c'est à la fois gérer les parties inférieures, latérales, mais aussi supérieures de l'installation. Le bassin est aussi en génie civil renforcé. D'ailleurs, les petits carrés que vous voyez sur le schéma, en dessous du bassin, ce sont les plots antisismiques qui font la jonction entre le génie civil et le bassin. On peut dire aussi que c'est un entreposage de combustible usé en eau claire, c'est à dire que l'anti-réactivité qui doit être apportée dans ce style d'installation est apporté par les paniers. C'est à dire que les assemblages combustibles usés sont entreposés dans des paniers, donc quatre fois quatre, c'est à dire seize assemblages par panier.

Autre point important : c'est une installation semi-enterrée. Vous avez donc globalement le niveau de l'eau qui est à peu près équivalent au niveau du sol, ce qui est aussi un facteur de robustesse complémentaire.

Sur cette image, vous voyez un petit peu le process de l'installation : sur la partie gauche, vous voyez un emballage dans un support jaune. Ce sont les emballages que vous connaissez et qui servent à transporter le combustible usé. Il est en position verticale. Il est ouvert et il y a une jonction étanche avec une cellule de déchargement. Vous avez après un système qui vient prendre les assemblages un par un, on est donc bien à sec, qui prend l'assemblage et qui le translate pour le poser dans le panier que vous voyez sur la partie droite de ce local. Les assemblages sont donc posés un à un dans le panier. Ensuite, le panier, une fois plein, descend dans la piscine et puis ensuite, dans la piscine, il est déplacé à faible altitude pour être rangé à sa place. Cela explique un petit peu le process. Cela, c'est le process pour entreposer les combustibles usés. Bien entendu, vous pouvez désentreposer les combustibles usés par le processus inverse à tout moment. C'est à dire que vous allez chercher votre panier, vous le ramenez en contact avec la cellule de déchargement qui va devenir cellule de chargement à ce moment-là. Vous prenez vos assemblages un par un. Vous les mettez dans votre emballage de transport de combustible et vous pouvez repartir dans l'autre sens.

Je reviens maintenant un petit peu sur les étapes du projet. En juillet 2020, EDF avait communiqué sur le fait de privilégier le site de La Hague comme implantation. Il faut avoir en tête qu'en amont de cette date, EDF avait indiqué ne pas avoir choisi de site. On était dans une phase pendant laquelle on a d'abord commencé par faire les options de sûreté, le débat public sur le besoin et les solutions techniques. Ce n'est qu'en 2020 que l'on a exprimé et privilégié un site, c'est à dire le site de La Hague. Pour autant, avant de confirmer ce choix, on avait besoin qu'Orano réalise des études pour confirmer la faisabilité de ce choix. C'est ce qui a été fait par Orano en 2020. C'étaient donc des études qui portaient principalement sur des reconnaissances et des études géotechniques, des études aussi de caractérisation radiologique de la zone de terrain sur laquelle on envisageait l'implantation. Donc, fin 2020, Orano nous a communiqué le résultat de ces études. Cela permet de conforter, de confirmer la faisabilité de cette implantation.

Alors, pourquoi une implantation sur le site de La Hague ? Pour deux raisons. La première, c'est un petit peu celle que je viens d'évoquer, c'est à dire que le site présente des conditions techniques favorables. C'est là un premier point, donc c'est un élément essentiel. Et puis il y a un deuxième point : une implantation sur le site de La Hague permet de minimiser les transports, c'est-à-dire d'éviter des transports inutiles. A ce titre, il est important de rappeler qu'une part significative du combustible usé, des MOX usés notamment, qui va être entreposée dans cette piscine est déjà présente sur le site de La Hague. Donc là, vous voyez que vous gagnez du fait de ce transport-là. Et puis il faut aussi avoir en tête qu'à l'issue de cette période d'entreposage long terme, le principe est bien à nouveau de pouvoir traiter ces combustibles usés. Là aussi, cela légitime l'implantation.

Alors, de manière de manière très concrète, l'implantation privilégiée se situe sur la partie Ouest du site. C'est la partie qui est encadrée en rouge. C'est bien sûr une parcelle qui appartient à Orano et qui serait cédée à EDF. Cette implantation permet aussi à EDF d'avoir un accès distinct pour pouvoir exercer sa responsabilité d'exploitant.

Je reviens un peu maintenant sur une vue d'ensemble du jalonnement du projet. J'ai parlé tout à l'heure de quelques jalons franchis, qui sont des jalons importants, et que je rappelle ici : juillet 2019, l'avis positif de l'ASN sur le dossier d'options de sûreté. C'est un jalon

important. Deuxième jalon important que j'évoquais tout à l'heure : février 2020, avec la décision des maîtres d'ouvrage du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs, et suite au débat public, de réaliser l'installation. Plus récemment, autre jalon important bien sûr : la confirmation de la faisabilité suite aux études réalisées par Orano en termes d'implantation sur le site de La Hague. Donc, du coup, on arrive maintenant à l'étape suivante qui est permise par les jalons précédents : la saisine de la commission nationale du débat public pour engager les tables de concertation associées à ce projet et à cette implantation. EDF a donc envoyé cette saisine par courrier en janvier 2021 et, comme cela vient d'être évoqué, la commission nationale du débat public doit se prononcer, puisque c'est sa responsabilité, sur le mode de concertation qui sera adapté à ce projet.

Pour fixer un petit peu la vision plus globale en termes de calendrier : l'objectif pour EDF, c'est de déposer une demande d'autorisation de création fin 2022. Derrière, vous allez avoir une phase d'instruction de cette demande par l'Autorité de sûreté et l'IRSN en appui. Là, globalement, on a pris en compte une durée d'à peu près 3 ans et demi d'instruction. Cela amène un objectif d'autorisation de création en 2026. Et derrière, vous avez la phase de construction et de mise en service de l'installation. On a donc une mise en service de l'installation visée en 2034. Visée et planifiée en 2034 puisque l'on a un planning que l'on estime réaliste dans la mesure où l'on a aussi intégré certaines marges de pilotage, notamment sur les phases de travaux.

Je vous propose de terminer par quelques éléments d'ordre socio-économiques. Déjà, c'est un investissement important puisque c'est un investissement de l'ordre du milliard d'euros. C'est un investissement qui fait déjà partie en fait de la trajectoire d'investissement du grand carénage. Vous le savez, EDF a son projet grand carénage et le projet piscine en fait partie. En termes d'activité économique, il faut avoir en tête que les travaux de construction mobiliseront de 300 à 500 personnes. Puis, sur le plus long terme, pendant la phase d'exploitation, on évalue à peu près à une centaine d'emplois pour exploiter l'installation, une centaine d'emplois sur le site et puis 150 emplois induits environ en complément. Voilà à propos de ces éléments socio-économiques.

J'ai terminé s'agissant de cette présentation. Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition pour les questions complémentaires.

M. le Président.- Merci beaucoup, monsieur Giraux. Je crois qu'elles ne vont pas manquer. Et merci beaucoup à nouveau d'avoir fait ce déplacement et cette présentation.

M. VASTEL.- Je voulais intervenir sur les options de sûreté. Vous avez parlé des options de sûreté sur le bâtiment lui-même. Bon, cela, c'est une chose mais, autour de cette piscine, il y a le site Orano qui existe. Je suis tombé sur une lettre de l'ASN, une inspection qui, pour moi, est très inquiétante au niveau de l'ASN. C'est une inspection du 29 septembre 2020 sur l'atelier R 7, qui est l'atelier de vitrification et de produits de fission. Il est dit dans cette lettre, alors que l'inspection se fait sur une inspection incendie inopinée : « vos représentants ont indiqué aux inspecteurs refuser d'engager les moyens nécessaires prévus pour un tel exercice lorsqu'il était inopiné. Cette situation considérée inacceptable se répète d'inspection en inspection ». Cela veut donc dire que les exercices inopinés d'incendie, on refuse de les faire sur cet atelier. Ensuite, on peut lire un peu plus loin dans cette lettre : « ainsi, cette posture interroge sur la capacité réelle du PSM, Protection, Sécurité, Matière, à disposer des effectifs suffisants en tout temps pour réaliser les actions dédiées à la lutte

contre l'incendie et prévus dans vos procédures pour l'ensemble du site de La Hague ». Voilà les dangers potentiels autour de cette future piscine si elle se fait.

Je termine quand même parce qu'en cas d'incendie, il y a des conduites à tenir. Il y a des surpresseurs qui doivent être fonctionnels, deux surpresseurs qui se trouvent dans le même bâtiment. Donc, s'il y a un incendie dans ce bâtiment, il n'y en a aucun qui peut intervenir mais il est quand même prévu un surpresseur mobile. Et on s'aperçoit à propos de ce surpresseur mobile : « A cette fin la conduite à tenir est l'utilisation d'un compresseur mobile mais dont personne au PC restreint, au cours de l'exercice, n'a fait mention ni même semblé connaître l'existence ». D'accord ! « Sa localisation au sein du local des surpresseurs n'apparaît pas pertinente en cas d'incendie ». Voilà !

Et je finis : il y a eu un réexamen de sûreté en 2018 sur cet INB et il a été dit que l'ASN avait fait la remarque de ces surpresseurs dans la même salle et la réponse de l'exploitant est : « vos représentants ont évoqué aux inspecteurs une échéance prévue pour 2026, 2027 ». On se trouve donc vraiment dans un cas de figure où il peut y avoir un incendie et, là, je ne sais pas quelle en serait la suite. Et je relis un petit peu cela à ce qui s'est passé à Flamanville où le réacteur numéro 2 avait été arrêté pour des raisons de sécurité, parce que les diesels d'ultime secours n'étaient pas opérationnels. Monsieur Gosset avait donc décidé d'arrêter. Et là, on est à la troisième barrière de sécurité. Alors qu'ici il n'y a pas assez de personnel, le matériel n'est pas mis dans un local adéquat, il n'y a aucune barrière de sécurité pour les incendies. Et on envisage de mettre une piscine là ! Voilà, je voulais vous dire où vous mettez les pieds avec cette piscine.

M. VARIN.- Je pense que la question s'adresse plus à Orano qu'à EDF en l'occurrence. Je voudrais quand même intervenir sur le contenu de cette lettre de suite. En fait, nous sommes en discussion avec l'ASN sur un sujet très précis. En exercice inopiné, nous avons effectivement aujourd'hui une organisation où nous ne souhaitons pas engager en exercice l'ensemble de nos moyens. Voilà. Pourquoi ? Ce n'est pas qu'on ne saurait pas le faire en situation réelle mais on souhaite, en exercice, garder des moyens qui peuvent intervenir sur une situation réelle. Le sujet ne porte pas sur la suffisance des moyens mais il porte aujourd'hui sur une organisation que l'on a décidée et que l'on a mise en place. Nous sommes en train de discuter avec l'ASN sur les dispositions de réalisation d'exercices. Mais, en situation réelle, il n'y a aucun sujet, on a les moyens pour intervenir. C'est un faux débat.

Ensuite, s'agissant de la partie incendie de l'installation, maîtrise de l'installation, je voudrais quand même rappeler qu'au titre des réexamens de sûreté, nous avons fait des investissements extrêmement importants. Nous avons augmenté la couverture de façon très sensible des installations et le dispositif de détection incendie. On a renforcé la sectorisation. Et s'agissant du cas particulier d'équipements sensibles qui sont dans des locaux, dans les mêmes locaux, on renforce, on a un plan d'action pour renforcer la sectorisation en mettant un certain nombre de dispositions de protection comme des panneaux pare-flammes ou pare-feu entre chaque équipement. Ces situations en font donc partie. Il y a un délai de réalisation mais ces situations sont identifiées. Mais d'un point de vue opérationnel, on a les effectifs aujourd'hui pour gérer toute situation réelle. C'est vrai que l'on a une réserve. C'est-à-dire que, lorsqu'il y a un exercice, on ne souhaite pas engager l'ensemble de nos moyens pour être en capacité de réagir sur la situation réelle. C'est un choix. Mais, en situation réelle, on saurait intervenir sans difficulté.

M. MANCHON.- Effectivement, sur ce sujet, suite à cette lettre de suite et de plusieurs autres sur la thématique, on a entamé des échanges avec Orano pour fixer les modalités de réalisation de cet exercice comme l'indiquait monsieur Varin. Notre objectif à nous, Autorité de sûreté, c'est de s'assurer que ce qui vient d'être annoncé par l'exploitant, à savoir la capacité, les moyens, la suffisance des moyens, notamment pour la protection contre l'incendie. Notre objectif est de pouvoir le constater lors d'inspections inopinées pendant lesquelles les inspecteurs, sans l'annoncer à l'exploitant, se rendent sur l'installation et demandent à l'exploitant de réaliser un exercice. Alors, on s'assure avant quand même que les dispositions d'exploitation et le traitement des événements en cours le permettent mais il arrive que les inspecteurs demandent à l'exploitant de réaliser un exercice. Et on souhaite, par ces exercices, pouvoir s'assurer des moyens dont dispose l'exploitant, tout en lui permettant de respecter l'ensemble des exigences réglementaires.

Il ne s'agit pas que ces exercices dégradent le niveau de sûreté ou de sécurité, mais c'est un point important pour nous de s'assurer effectivement que les dispositions prises sont suffisantes. Et, sur ce point, on va poursuivre les discussions avec l'exploitant parce que ce sujet est important pour nous. Il s'agit d'engager les moyens nécessaires à la bonne réussite de l'exercice pour que la conclusion ne soit pas finalement biaisée. Si l'on n'engage pas l'ensemble des moyens, forcément, on peut constater des délais trop longs d'intervention, trop d'actions à réaliser pour les moyens constatés. Cela ne permet donc pas finalement de se forger un avis sur cette question de la suffisance des moyens. Et c'est bien pourquoi on va discuter avec l'exploitant sur les modalités de réalisation de ces exercices.

M. le Président.- Merci monsieur Manchon. Croyez bien que la CLI est aussi très sensible aux questions de lutte contre l'incendie.

M. AUTRET.- Sur la base de deux ou trois constats, j'avais une demande un peu solennelle à faire à la CLI. Étant donné le refus déjà d'une autre région qui avait été argumenté dans la presse d'une part - alors, ce n'étaient peut-être que des bruits, on ne sait jamais, mais on a eu l'occasion de lire quelque chose là-dessus - et d'autre part, étant donné la présence d'INB avoisinantes, et je ne parle pas des INB d'Orano mais de celle de Flamanville et celle de l'Arsenal qui se situent toutes les deux dans le PPI, étant donné par ailleurs la densification des piscines actuelles sur La Hague qui est examinée en ce moment, étant donné l'accueil de combustibles usés qui sont à priori très irradiants et qui vont être accueillis dans la nouvelle piscine, je fais une demande solennelle à la CLI : que soit recalculé et communiqué le terme source qui serait mobilisé au niveau du plateau de La Hague mais aussi au niveau du Nord-Cotentin en cas de pépin, avec un éventuel effet Falaise, et que soit réactualisée l'étude de danger du site dans son ensemble, et que cela soit également communiqué.

Ensuite, j'avais deux petites choses. J'aimerais que monsieur Giroux m'explique comment on minimisera le nombre de transports ? Probablement, on minimisera le nombre de transports mais pas le nombre de kilomètres parcourus. Et la notion de piscine centralisée, du coup, est aussi ésotérique que le centre de la Manche à une certaine époque. Ce n'était pas le centre de stockage de la Manche.

J'avais une dernière question qui concerne aussi d'autres CLI dont celle de madame Druez. Je trouve très étonnant qu'il soit possible de vendre une parcelle à EDF à l'ouest et que ceci soit impossible à l'est avec le centre de stockage de la Manche qui pourrait ainsi sécuriser les talus de son centre de stockage de la Manche.

M. le Président.- Merci monsieur Autret. On a bien noté votre demande officielle.

M. GIRAUX.- Je vais répondre sur les transports. En fait, dans les MOX usés, il y en a déjà qui sont entreposés en ce moment à La Hague et donc tous ces MOX usés seront transportés pour un entreposage de longue durée vers cette piscine. Donc là, on économise les transports parce que, si on avait mis cette piscine dans une autre région, il aurait fallu emmener tous ces MOX usés, aujourd'hui entreposés à La Hague, vers cette région. Et il aurait fallu les ramener le jour où l'on aurait voulu les traiter. C'est donc en ce sens-là que cela économise significativement des transports.

Mme DRUEZ.- Par rapport aux INB et à leurs contours, effectivement, j'entends ce que dit monsieur Autret. C'est vrai que l'on a toujours entendu dire que les contours étaient fixés, figés. Effectivement, au regard de l'Andra, qui a besoin de conforter ces talus, on n'a jamais envisagé, enfin on l'a demandé mais cela n'a jamais obtenu d'écho favorable, de pouvoir faire en sorte de conforter sur les terrains d'Orano. Ce serait peut-être l'occasion, si vous faites varier les contours, pour peut-être profiter de cela si tel est le cas. C'est vrai que, pour l'instant, on pensait que c'était définitivement figé.

M. VARIN.- Je vous invite à regarder les schémas d'implantation. L'encombrement partie Est n'est quand même pas celui de la partie Ouest que l'on envisage de céder à EDF.

M. ROUSSELET.- J'aimerais bien à un moment ou à un autre que l'on ait une discussion, une présentation ici, sur la cohérence de tous ces projets. Lundi dernier, on a eu une réunion sur la densification des piscines qui était très intéressante, à laquelle bon nombre d'entre nous ont participé. D'un côté, on a Orano qui nous dit que les piscines risquent d'arriver à saturation et, donc, ils envisagent de commencer à densifier à partir de 2025 de manière à mettre plus de combustible dans les piscines. Cela va amener évidemment un terme source supplémentaire, une ré-augmentation de la température de l'eau, etc., donc un vrai sujet, un sujet de sûreté important. En même temps, il y a aussi un dossier en cours d'instruction pour une installation de fabrication, toujours par Orano, de containers Eagle sur l'ancien Hangar d'Open Hydro. Il y a donc le projet de fabriquer des containers Eagle.

Et dans ce projet, apparaissent des choses assez surprenantes comme le fait que, ce qui est envisagé, même si pour le moment ce n'est qu'une demande de validation de transport, d'utilisation de ces containers, mais vient derrière la proposition d'un entreposage, donc en voie sèche, utilisant ces containers Eagle, d'un tonnage de 1000 tonnes sur le site de La Hague. On a donc un dossier qui est déposé et qui envisage cet entreposage de 1000 tonnes sur le site de La Hague. En même temps, on a maintenant EDF qui veut faire sa piscine centralisée en disant théoriquement qu'il fallait être prêt en 2030 puis nous dit finalement que cela sera probablement 2034. La question qui se pose avec tout cela, c'est la cohérence de tout cela. Parce que, comme vous le dites, le tonnage qui arrive est à peu près toujours le même, environ 1200 tonnes.

La question est : pourquoi, alors que, de fait, cette saturation arrive et tout le monde s'en inquiète évidemment, pourquoi est-ce que l'on a en même temps des choses qui apparaissent a priori différentes, et même pourquoi ne pas dire contradictoires ? Qu'est-ce que cela veut dire de demander en même temps de la densification sur les piscines alors qu'en fait EDF va envoyer clairement dans ces piscines moins de combustible puisqu'il va même retirer les MOX à l'arrivée pour les mettre dans celle d'à côté ? Alors je sais que cela

est traité dans beaucoup d'autres groupes aujourd'hui, cette question de la cohérence, et en particulier dans les régions du plan national, mais clairement pour le moment, on n'arrive pas à avoir de réponse satisfaisante, de compréhension réellement sur cette cohérence. D'un côté, EDF dit : je voudrais un bout de terrain chez vous parce que, un jour, peut être que je retraiterai, et donc je demande de pouvoir mettre cette piscine là pour un siècle. En même temps, Orano dit : moi, mes piscines, je vais les densifier. Mais s'il n'y a pas besoin de les densifier parce que l'on peut mettre dans une piscine bunkerisée et de bonne qualité à côté, je ne vois pas pourquoi on va avoir un problème de sûreté supplémentaire avec des piscines plus remplies.

De même que, si on fait des containers Eagle qui ont aussi cette compétence d'entreposage en voie sèche, la question se pose. Je n'ai pas une réponse à la question. Je demande juste : comment tout cela, aujourd'hui, est-il cohérent ? Moi, cela me paraît extrêmement bizarre pour ne pas dire chercher des concurrences sur un sujet comme celui-là. Il serait bon qu'à un moment, il y ait une lisibilité qui soit aussi en correspondance avec la loi sur l'énergie qui prévoit de faire du retraitement jusqu'en 2040. Tout cela paraît très touffus, complexe et, en même temps, avec des choses que l'on ne comprend réellement pas. Si l'on veut faire 1000 tonnes avec des containers Eagle sur La Hague, alors fait-on une piscine ? Et si l'on fait une piscine, pourquoi faire la densification ? Je crois que tout le monde a compris la question.

M. GIRAUX.- Je pense pouvoir apporter quelques éclairages puisque, en effet, ce sont des éléments qui sont échangés dans le cadre des groupes de travail liés au plan national de gestion des matières et déchets radioactifs. Alors déjà, ce que j'ai essayé de présenter au début de ma présentation à propos du besoin : on est bien sur une logique d'un besoin d'entreposage de longue durée. Ce qu'il faut savoir : des travaux de densification, voire même l'entreposage à sec, ce ne sont pas des réponses techniques à un entreposage de longue durée. Donc, par rapport à ce besoin-là pour ces combustibles usés, qui est l'entreposage de longue durée, la solution technique est la piscine d'entreposage telle que je vous l'ai présentée. Après, et cela a d'ailleurs été l'une des conclusions du débat public sur le PNGMDR, c'est à dire l'une des décisions du maître d'ouvrage, l'idée est : on a besoin d'une piscine d'entreposage mais, pour autant, on souhaite que soit étudié l'entreposage à sec parce que l'on peut en avoir besoin ponctuellement ou pour des entreposages de plus courte durée. Cela a donc été l'une des conclusions du débat public. C'est à dire qu'ils faisaient bien la différence entre le besoin d'entreposage de longue durée et des besoins peut être plus conjoncturels. A propos de ces aspects-là, on n'a pas le même type de réponse.

Du coup, je reviens aux éléments d'échéancier. Oui, en effet, notre planning de piscine nous amène à une mise en service en 2034 et, aujourd'hui, les besoins de capacité d'entreposage sont plutôt à l'horizon 2030. Cela veut donc dire que l'on est en fait, pour ces périodes de temps-là, dans le cadre justement d'un besoin conjoncturel de capacité pour lequel le levier de densification permet de répondre. Orano nous a proposé ce levier de capacité qui nous paraît une réponse pertinente. Du coup, EDF sera donc évidemment amené à financer cette capacité complémentaire parce que cela répond à l'un de ses besoins, mais cela ne vient pas en concurrence avec le besoin d'entreposage de longue durée auquel répond la piscine.

M. ROUSSELET.- J'avais une deuxième question sur les finances : vous avez parlé d'1,25 milliard. J'ai remarqué que ce n'est plus écrit sur votre présentation mais c'était sur la nôtre.

Cela comprend-il le premier bassin ou est-ce l'ensemble de l'installation s'il y avait les deux bassins ?

M. GIRAUX.- Pourquoi n'est-ce plus écrit ? En fait, on ne souhaitait pas communiquer formellement sur ce montant. On voulait donner un ordre de grandeur mais, aujourd'hui, on ne souhaitait pas communiquer formellement. C'est quelque chose que l'on aura plutôt l'occasion de faire quand on le présentera à la commission nationale du débat public. C'est pourquoi vous n'avez pas ce montant, montant dont je rappelle qu'il fait partie de la trajectoire du grand carénage. Ensuite, s'agissant du montant, il s'agit bien d'un montant lié au premier bassin.

M. le Président.- Voilà. Question précise, réponse précise.

M. VASTEL.- A propos de la piscine, EDF paraît vraiment ric-rac. Pourquoi EDF n'a-t-il pas anticipé cette piscine il y a 5 ou 6 ans ? Je ne comprends pas.

M. GIRAUX.- Alors, en termes de planning, j'évoquais dans ma présentation que l'on a déjà eu des échanges en 2015 sur ce besoin de piscine. Dans un premier planning, il était prévu un DAC fin 2020 mais, suite à ce planning, quelque chose est entré dans le paysage : c'est le débat public sur le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs. Alors, l'inconvénient est que cela a amené un certain décalage du planning. L'intérêt est que cela a aussi permis de mettre sur la table, et en débat justement, cette question avec une vision nationale, cette question du besoin d'entreposage, et cette question des modalités d'entreposage. Nous, il nous a donc semblé important de laisser à ce débat le temps de se faire, de produire ses conclusions, pour pouvoir ensuite nous appuyer sur ses conclusions et avoir les bases pour notre projet. C'est donc un élément qui a conduit au décalage de ce planning. Ensuite, on a aussi un autre élément de décalage : dans la mesure où l'on a identifié un site d'implantation, il a aussi fallu prendre en compte dans le planning les spécificités liées à cette implantation, et notamment les spécificités liées à la préparation du foncier et du terrain. C'est donc cela qui nous a amenés à décaler notamment notre date, notre échéance, de dépôt de dossier de demande d'autorisation de création. Après, c'est ce que je vous disais tout à l'heure : derrière, il y a d'autres leviers qui existent, et qui sont en cours de développement, pour gérer l'adéquation entre le besoin de capacité et la manière d'y répondre.

M. VARIN.- Pour que la CLI ait une vision complète, puisque certains d'entre vous participent à des groupes de travail et ont eu cette information, je propose qu'à la prochaine CLI, le projet de densification, on le présente ici. Cela permettra ainsi que vous ayez une vision complète. Vous avez eu la présentation Piscine aujourd'hui et on présentera le projet de densification.

M. le Président.- Oui, cela pourrait rentrer dans les perspectives que l'on a repoussées.

M. ROUSSELET.- Peut être en même temps le projet Eagle ? Comme ça, cela apporterait l'ensemble.

M. VARIN.- Ce que je vous propose, c'est qu'Orano présente les solutions qui sont proposées par Orano pour gérer cette situation transitoire.

M. le Président.- Très bien, merci Monsieur le Directeur.

M. AUTRET.- La convention d'Aarhus, ratifiée par la France et bien d'autres pays, présuppose que les populations soient informées dès les prémices d'un projet. Et là, j'ai l'impression que l'on a déjà un truc qui est bien sur les rails étant donné les dates qui ont été annoncées tout à l'heure de dépôt de demande d'autorisation de création et autres perspectives d'achat immobilier ?

M. GIRAUX.- Là-dessus, je peux dire que le projet s'inscrit dans un planning assez classique pour ce type d'installations. Là où je vous rejoins, c'est qu'en effet, avant de déposer un dossier pour demander l'autorisation de création, on doit avoir cette phase de concertation. C'est bien l'ordre logique que l'on suit. L'échéance ou le jalon que l'on a pour la demande d'autorisation de création, c'est fin 2022. Le jalon pour faire la saisine formelle de la commission nationale du débat public, c'est aujourd'hui, c'est donc début 2021. Et on est bien dans cet ordre-là. Dans un premier temps, vous avez la saisine, l'organisation de la consultation ou de la concertation avec le public. Et ce n'est que dans un deuxième temps que l'on sera à même de déposer le dossier. Puis, suite à l'instruction du dossier bien sûr, il s'agira de valider la création. On est donc bien dans l'ordre logique que vous indiquez.

Mme DRUEZ.- Moi, par rapport à ce que vous dites monsieur Autret, je me félicite que ce soit arrivé dès maintenant en CLI. Si vous voulez, avant que tout et n'importe quoi soit dit, je pense que cela nous permet ici de poser toutes les questions que l'on a à poser par rapport aux populations d'ici et avant que véritablement ce projet soit déposé. C'est ce que disait monsieur Varin, c'est à dire avoir ce plan de densification. Que l'on ait le maximum d'informations pour juger et pour voir, enfin essayer d'avoir une approche de la situation la plus objective possible par rapport à nos populations. Et moi, je vous remercie d'être venu dès maintenant, quand même au début du processus. C'est quand même difficile de le faire avant que la faisabilité soit établie. Si c'était absolument impossible, si les sols avaient présenté tel ou tel inconvénient rédhibitoire, voilà, ce n'est pas la peine d'alarmer les populations avant que les choses soient quand même établies de façon assez formelle.

M. AUTRET.- Mais ce n'est pas le sens de la convention d'Aarhus.

Mme DRUEZ.- Alors, je ne sais pas. Je dis mon sentiment par rapport à cela et au fait que, justement, c'est le rôle des CLI d'interroger à partir de maintenant et de comprendre le sens de tout cela.

M. le Président.- Merci madame Druetz pour cette remarque très pertinente, comme d'habitude. Je crois que nos amis de la presse sauront retranscrire fidèlement les débats que l'on a ici pour informer les populations.

Avez-vous d'autres remarques ?

M. MAGHE.- Peut être un complément sur les scénarios : on sait que les paliers 900 vont s'arrêter. Ce sont eux qui consomment beaucoup de MOX. Donc, quelle est l'évolution de la « production » de MOX ? Est-ce que les 1300 montent en puissance en MOX ? Le ou les EPR seront-ils Moxés ? C'est un peu pour avoir peut-être un histogramme d'ici 2030, d'ici les quelques dizaines d'années, de la production. Que va-t-il arriver ? Que l'on ait un peu une idée au sujet de l'implantation de la piscine, sa capacité, sa puissance, c'est une chose, mais, de l'autre côté, quel mouvement, quel transfert, quelle quantité va arriver, être entreposée et passer par la voie ferrée ? Que l'on ait un peu une idée des flux.

M. GIRAUX.- Alors, je n'ai pas forcément tous les chiffres précis pour vous répondre parce que, en effet, c'est un sujet qui est connexe mais ce n'est pas tout à fait le même sujet. Après, ce que je peux vous dire : en effet, dans les tranches 900 qui sont Moxées, il y en a qui vont forcément être amenées à être fermées dans le cadre de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie). On a donc bien un projet géré en interne à EDF de Moxage de tranche 1300 pour prendre le relais des tranches 900 et, globalement, avoir une continuité du traitement. Cela est donc bien géré dans notre programmation.

En termes de flux qui arrivent ici : ils sont appelés à baisser un petit peu puisqu'ils sont globalement proportionnels aux combustibles usés sur le parc et puisque tout le combustible usé sur le parc vient ici à un moment donné. Comme le nombre de tranches, compte tenu de la PPE, va légèrement et progressivement décroître, donc jusqu'en 2035, forcément, il y aura un petit peu moins de flux de combustible usé qui arrivera à cette échéance-là.

M. ROUSSELET.- A propos du projet 1300, vous dites que c'est un projet. Si mes informations sont bonnes, aucun dossier n'a été déposé auprès des autorités à l'heure où l'on se parle. C'est à dire que cela a été évoqué, il y a eu des échanges techniques, mais il n'y a pas eu de demande formelle déposée pour le moment. Or, si on se place sur un calendrier habituel, si vous déposez maintenant, imaginons que vous le faites demain, on sait qu'il faut au moins une dizaine d'années pour que ce dossier soit instruit en termes de sûreté. Et cela a été dit directement dans des réunions de l'IRSN qui l'a expliqué : il fallait au moins une dizaine d'années avant d'imaginer d'avoir un assemblage MOX dans l'une des centrales. Là, à nouveau, cela revient à la question qui a aussi été posée par Guy Vastel tout à l'heure à propos de l'anticipation et de la manière dont c'est géré. Clairement, on va se retrouver, c'est sûr, avec des réacteurs 1300 qui ne seront pas encore autorisés à être Moxés. Encore faudrait-il qu'ils soient autorisés et ce n'est pas gagné. Là, il y a une question de timing qui est quand même extrêmement importante. Pour le moment, si j'ai bien compris, c'est un projet comme il y a un projet de tout retraiter, etc. Maintenant, la réalité des choses quotidiennes d'aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait la même.

M. GIRAUX.- C'est plus qu'un projet. Les études ont été engagées. Les dossiers sont en train d'être préparés. Je vous l'ai dit : ce qui me manque un petit peu pour vous répondre complètement, c'est que je n'ai pas en tête les échéances précises de dépôt, d'instruction, etc. Ce que je peux vous dire c'est que, dans les projections de besoins en termes d'entreposage - ce qui était la question que vous posiez tout à l'heure - les hypothèses du Moxage 1300, les jalons hypothèses, sont pris en compte. C'est à dire que l'on a pris en compte un échéancier de ce Moxage. Peut-être pourrions-nous le faire de manière différée mais je ne suis pas en mesure de vous donner les dates exactes, mais c'est plus qu'un projet. Je dirais que c'est une démarche, que ce sont des études déjà engagées et le dossier se prépare.

M. ROUSSELET.- Il faudra que l'on vous réinvite pour la cohérence entre ce qui se passe chez Orano et EDF, c'est très intéressant.

M. MANCHON.- Il se trouve que l'on est aussi impliqué. La division de Caen contrôle aussi la centrale de Paluel. Il y a eu effectivement le dépôt d'une demande de modification d'autorisation de création du réacteur 4 de Paluel pour l'introduction de 4 crayons combustibles Moxés. C'est une autorisation qui a été déposée et qui est en cours

d'instruction. Et pour en revenir à votre question sur les scénarios, question très pertinente : c'est un point sur lequel l'ASN insiste finalement pour avoir cette vision d'ensemble, cette cohérence d'ensemble du cycle, et la cohérence de l'ensemble des solutions qui sont proposées. Il y a effectivement des solutions de long terme et il y a des solutions de court terme. Il y a des solutions qui répondent à certains besoins. L'ASN a donc demandé aux exploitants d'établir ces scénarios en y prenant aussi différentes hypothèses, parfois pessimiste sur certaines solutions, sur certains dépôts de dossier, sur certaines autorisations, et pour disposer de cette vision. Et des éléments ont déjà été transmis par les exploitants concernés sur les différents scénarios et l'échéance à laquelle on dispose de solutions nouvelles d'entreposage du combustible usé.

M. ROUSSELET.- La demande de MOX pour Paluel, c'est intéressant. C'est la première fois que l'on entend publiquement en parler. C'est donc intéressant.

M. le Président.- Cela sert à cela aussi la CLI.

M. MANCHON.- Il y a une commission technique demain avec la CLI concernée par le sujet.

M. le Président.- Avez-vous d'autres interventions sur le sujet de la piscine ? S'il n'y en a pas, je voudrais remercier monsieur Giroux et monsieur Michel. En tout cas, merci beaucoup de votre déplacement, et vous êtes les bienvenus ici quand vous le souhaitez pour apporter tous les éclairages.

Il nous restait une petite question diverse mais à laquelle on a répondu puisque monsieur Autret s'est satisfait de l'intervention de monsieur Lavanant quant aux unités de mesure ...

M. AUTRET.- ... Satisfait, non, mais j'ai eu des éléments d'information. J'ai posé une question sur les incertitudes.

M. le Président.- D'accord, et monsieur Vastel a posé la question sur les becquerels. Donc, on continue.

L'ordre du jour est épuisé. Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants, Orano bien sûr, l'ASN et puis vous, Madame la Directrice de Cabinet, monsieur Legallet. Je veux vous remercier toutes et tous de votre présence, de la pertinence de vos questions, de l'exigence de vos interpellations et de votre courtoisie. Merci beaucoup et bonne journée.